

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'EVALUATION ET DE LA DOCUMENTATION

BP V 200 ABIDJAN Téléphone : 20 21 19 81

www.famille.gouv.ci

**ANNUAIRE STATISTIQUE DU
MINISTERE DE LA FEMME, DE LA
FAMILLE ET DE L'ENFANT**

2020

unicef  | pour chaque enfant

Octobre 2021

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline – Travail



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT

DIRECTION DE LA PLANIFICATION, DE L'EVALUATION ET DE LA DOCUMENTATION

ANNUAIRE STATISTIQUE 2020

Les personnes ci-après sont membres du comité de rédaction de cet annuaire

Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
Losseny SYLLA	Directeur de la Planification, de l'Evaluation et de la Documentation	DPED /MFFE
Denis Bernard ADOU	Informaticien, Administrateur de la base de données GBVIMS-CI / SIPE, chargé des statistiques	DPED /MFFE
Dieman Landry TAHA	Chargé d'étude et de la planification	DPED /MFFE
Kogochou Lacina CAMARA	Chargé de Suivi-Evaluation	CNLVFE /MFFE
Gnondé Cédric GUEI	Administrateur Protection Enfant	UNICEF Abidjan
Abiba Lofougongnon OUATTARA	Chargée de programme VBG	UNFPA Abidjan
Pacôme YEFLEY	Sous-Directeur de la protection et de la promotion des personnes âgées	DAS /MEPS
Angèle KRA	Sous-Directeur de l'accompagnement social et de l'insertion socio-économique	DAS /MEPS
Doris-Tania OUATTARA née Kouadio	Agent chargé de l'accompagnement des structures publiques	DAS /MEPS

Sous l'autorité de :



Avec le concours de :



TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	VI
LISTE DES TABLEAUX	VIII
LISTE DES FIGURES	IX
PREFACE.....	X
AVANT-PROPOS	XI
AVERTISSEMENT.....	XII
RESUME.....	1
INTRODUCTION.....	4
– Contexte et justification	4
– Définition des concepts clés.....	5
I. METHODOLOGIE DE PRODUCTION DE L'ANNUAIRE.....	8
1. Aperçu du SIPE et du GBVIMS	9
2. Sources, contrôle et validation des données 2020	10
3. Rédaction et validation de l'annuaire	12
II. STATISTIQUES PORTANT SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT	13
1. Statistiques sur les activités de Prévention dans le domaine de la Protection de l'Enfant	14
1.1. Sensibilisation pour la Protection de l'Enfant.....	14
1.2. Mécanismes de Protection de l'Enfant et la gestion des alertes	15
2. Statistiques sur les incidents de violence et de négligence subis par les enfants.....	15
2.1. Types de violence et de négligence subis par les enfants.....	16
2.2. Lieux de perpétration des incidents.....	17
2.3. Moment de perpétration des violences et des négligences	18
3. Profil des enfants victimes	18
3.1 Age et sexe des enfants victimes	18
3.2. Situation de handicap des enfants victimes	19
3.3. Statut scolaire et niveau d'instruction des enfants victimes.....	20
3.4. Statut OEV des enfants victimes.....	20

4. Statistique sur les présumés auteurs	21
4.1. Tranches d'âge et sexe des présumés auteurs	21
4.2. Nombre des présumés auteurs	21
4.3. Liens entre les présumés auteurs et les victimes	22
4.4. Profession des présumés auteurs.....	22
5. Statistiques sur la Prise En Charge (PEC) des enfants victimes	23
III. STATISTIQUES PORTANT SUR LES VBG	24
1. Statistiques sur les activités de Prévention dans le domaine des VBG	25
1.1. Stratégies de prévention et de sensibilisation contre les VBG.....	25
1.2. Personnes sensibilisées contre les VBG et adhésion des communautés.....	25
1.3. Surveillance des VBG.....	26
2. Statistiques portant sur les incidents	27
2.1. Les incidents de Violences Basées sur le Genre (VBG) déclarés en 2020.....	27
2.2. Les VBG selon le type de l'incident	27
3.1. Les VBG selon l'âge et le sexe des personnes survivantes et le type d'incident subi	28
2.3. Catégories de VBG.....	28
2.4. Lieux et moments de perpétration des incidents de VBG selon le type.....	29
3. Profil des personnes survivantes.....	30
3.1. Milieu de résidence des personnes survivantes de VBG	30
3.2. VBG et la situation de handicap des personnes survivantes	30
3.3. Personnes survivantes de VBG selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type de VBG subi	31
4. Statistiques relatives aux présumés auteurs de VBG.....	32
4.1. Présumés auteurs de VBG selon l'âge et le sexe.....	32
4.2. Répartition des présumés auteurs de VBG selon leur nombre	32
4.3. Les Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG	33
4.4. Les Professions des auteurs présumés de VBG	34
5. Statistiques portant sur la prise en charge des VBG.....	34
5.1 Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale	34
5.2 Prise en charge médicale des cas Viols	35
5.3. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG..	36

IV. AUTRES STATISTIQUES	38
1. Statistiques du Programme National de prise en charge des Orphelins et Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/SIDA (PNOEV)	39
1.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida	39
1.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique	39
1.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition	40
1.4. Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services.....	40
2. Evolution des principaux indicateurs sur les structures d'encadrement de la petite enfance	41
3. Statistiques sur les Institutions de formation et d'Education Féminine (IFEFF).....	41
3.1. Répartition nationale des IFEF	41
3.2. Ratio d'encadrement des auditrices des IFEF	42
4. La promotion de la Famille.....	43
5. Les ressources humaines.....	43
CONCLUSION	46
RECOMMANDATIONS.....	47
ANNEXES	49

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

SIGLES ET ABREVIATIONS	SIGNIFICATION
AFJCI	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
AP	Agression Physique
APVDH	Actions Pour la Vie et la Dignité Humaine
AS	Agression Sexuelle
ASAPSU	Association de Soutien à l'Auto-Promotion Sanitaire Urbaine
CNLVFE	Comité National de lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants
CNLTEE	Comité National de Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants
CPPE	Centre de Protection de la Petite Enfance
CS	Centre Social
CSE	Complexe Socio-Educatif
D.A.	District Autonome
DPE	Direction de la Protection de l'Enfant
DPED	Direction de la Planification, de l'Evaluation et de la Documentation
DROS	Déni de Ressources, d'Opportunités ou de Services
GBVIMS-CI	Gender-Based Violence Information Management System - Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire
GTT	Groupe Technique de Travail sur les données VBG et Protection Enfant
IFEF	Institution de Formation et d'Education Féminine
INS	Institut National de la Statistique
IRC	International Rescue Committee
MEPS	Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale
MESAD	Mouvement pour l'Education, la Santé et le Développement
MF	Mariage Forcé
MFFE	Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant
MGF	Mutilation Génitale Féminine
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
OEV	Orphelin et Enfant rendu Vulnérable du fait du VIH/SIDA (personne de 0 à 21 ans)
OIS AFRIQUE	Organisation pour les droits et la Solidarité en AFRIQUE
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des chances et l'autonomisation des femmes
PE	Protection de l'Enfant
PEC	Prise En Charge
PEPFAR	Plan d'urgence du Président Américain pour la lutte contre le sida

PF VBG	PlateForme de lutte contre les Violences Basées sur le Genre
PFS	Point Focal Statistique
PNOEV	Programme National de prise en charge des Orphelins et autres enfants rendus vulnérables du fait du VIH SIDA
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPEAV	Programme de Prise en charge des Enfants et Adolescents Vulnérables
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RSB	Renaissance Santé Bouaké
SCI	Save the Children International
SIPE	Système d'Information sur la Protection de l'Enfant
SNLVBG	Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG
SOS VS	SOS Violences Sexuelles
SOSTECI	Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire
TSL	Travailleur Social Local
TSR	Travailleur Social Régional
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
V	Viol
VBG	Violence Basée sur le Genre
VPE	Violence Psychologique ou Emotionnelle
VS	Violence Sexuelle
VSC	Violence Sexuelle liée au Conflit

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Structures ayant participé à la collecte de données	10
Tableau 2	Lieu de perpétration des incidents dont sont victimes les enfants	17
Tableau 3	Moment de perpétration des incidents dont sont victimes les enfants	18
Tableau 4	Les enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence ou de négligence subi	18
Tableau 5	Tranches d'âge des présumés auteurs	21
Tableau 6	Répartition des incidents contre les enfants selon le sexe des présumés auteurs	21
Tableau 7	Répartition des cas de violence et de négligence selon le nombre des auteurs présumés	21
Tableau 8	Répartition des cas de violence et de négligence selon le lien entre les auteurs présumés et les victimes	22
Tableau 9	Répartition des cas de violence et de négligence selon la profession des auteurs présumés	22
Tableau 10	Soutiens offerts aux enfants victimes	23
Tableau 11	Lieu de perpétration de l'incident de VBG	29
Tableau 12	Moment de l'incident de VBG	29
Tableau 13	Tranche d'âge des auteurs présumés	32
Tableau 14	Sexe des auteurs présumés	32
Tableau 15	Nombre des auteurs présumés	32
Tableau 16	Lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s de VBG	33
Tableau 17	Profession des auteurs présumés de VBG	34
Tableau 18	Temps écoulé entre l'incident de VBG et sa déclaration	34
Tableau 19	Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	36
Tableau 20	Groupements AVEC/GEC fonctionnels et Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents	39
Tableau 21	Indicateurs relatifs à la scolarisation des OEV et aux services	40
Tableau 22	Répartition des IFEF par zone et par milieu de résidence	42
Tableau 23	Ratio d'encadrement des auditrices des IFEF	42
Tableau 24	Effectif du personnel du MFFE de l'année 2020, réparti par emploi	44
Annexe 1	Statistiques chiffrées des VBG par région et par district administratif	50
Annexe 2	Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe	51
Annexe 2 bis	Répartition des types de VBG par tranche d'âge et par sexe	51
Annexe 3	Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2020	51
Annexe 4	Répartition du nombre d'enfants pris en charge par région administrative et selon le type de violence ou de négligence	52
Annexe 5	Personnes affectées par le VIH Sida identifiées par le programme OEV de soutien aux enfants et à leurs familles	53
Annexe 6	Bénéficiaires actifs, servis par le programme OEV de soutien aux enfants et à leurs familles	54
Annexe 7	Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données statistiques 2019 sur les VBG et la Protection de l'Enfant en Côte d'Ivoire du 29 Mai 2020	54

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Carte de répartition nationale des plateformes de lutte contre les VBG	2
Figure 2	Carte de répartition nationale des VBG enregistrées en 2020	3
Figure 3	Carte des violences et des négligences subies par les enfants et prises en charge en 2020 par région administrative	3
Figure 4	Circuit de collecte, de transmission et d'information sur les VBG et la PE	9
Figure 5	Stratégies de sensibilisation pour la protection de l'enfant par milieu	14
Figure 6	Personnes sensibilisées pour la protection de l'enfant	14
Figure 7	Mécanismes de protection de l'enfant installés	15
Figure 8	Taux de réussite de la gestion des alertes	15
Figure 9	Répartition des cas d'enfants victimes de violences et de négligences	16
Figure 10	Cas d'enfants victimes selon le milieu de perpétration de l'incident	17
Figure 11	Cas d'enfants victimes en situation de handicap	19
Figure 12	Cas d'enfants victimes selon le statut scolaire	20
Figure 13	Cas d'enfants victimes selon le statut OEV	20
Figure 14	Types d'intervention dans la prévention des VBG	25
Figure 15	Stratégies de sensibilisation dans la prévention des VBG	25
Figure 16	Personnes sensibilisées contre les VBG	25
Figure 17	Qualité des personnes sensibilisées (groupes cibles) contre les VBG	26
Figure 18	Comités de prévention des VBG installés	26
Figure 19	Gestion des alertes reçues par milieu de provenance	26
Figure 20	Cas de VBG rapportés par type en 2020	27
Figure 21	Répartition des VBG selon le type et l'incidence	27
Figure 22	Répartition des VBG par sexe et par tranche d'âge	28
Figure 23	Catégories de VBG	28
Figure 24	Répartition des VBG selon le milieu de perpétration de l'incident	29
Figure 25	Répartition des VBG selon le milieu de résidence de la personne survivante	30
Figure 26	VBG et situation de handicap de la personne survivante	30
Figure 27	Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG	31
Figure 28	Statut scolaire des personnes survivantes des VBG	31
Figure 29	Délais de la PEC médicale des cas de viol	35
Figure 30	OEV et d'adultes identifiés et servis par le programme OEV	39
Figure 31	Adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages	39
Figure 32	OEV/PVVIH membres de ménage diagnostiqués malnutris	40
Figure 33	OEV et adultes ayant reçu un appui alimentaire	40
Figure 34	OEV et adultes ayant reçu des services de nutrition	40
Figure 35	Evolution des effectifs des élèves des structures d'encadrement de la petite enfance	41
Figure 36	Evolution des effectifs des structures d'encadrement de la petite enfance	41
Figure 37	Répartition des IFEF au plan national	42
Figure 38	Répartition de l'effectif du personnel du MFFE par sexe et par catégorie d'emploi	43
Figure 39	Répartition de l'effectif du personnel du MFFE par sexe et par grade	43

PREFACE

La Protection et l'amélioration des conditions de vie des femmes, des familles et des enfants constituent l'un des principaux enjeux des actions de l'Etat de Côte d'Ivoire. Dans cette optique, le Gouvernement a ratifié les textes internationaux sur les droits de la femme et de l'enfant, tels que la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Cela s'est traduit par la place prépondérante accordée au bien-être de ces personnes vulnérables dans les projets et programmes du gouvernement tels que le Plan National de Développement (PND), le Programme Social du Gouvernement (PS-Gouv), le Plan d'actions Prioritaires (PAP) et les Projets d'Investissements Publics (PIP).

A cet effet, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) ne ménage aucun effort pour permettre à chaque femme et à chaque enfant vivant en Côte d'Ivoire de s'épanouir pleinement. Ainsi, depuis 2014, la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) et la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNLVBG) ont été adoptées et mises en œuvre en vue de produire des résultats concrets.

Ces résultats se traduisent entre autres, par la production de statistiques relatives aux indicateurs de violences sur les enfants et de violences basées sur le genre, consignées dans un annuaire. L'élaboration et la mise à disposition de ce second annuaire, après le tout premier sur la violence faite à l'Enfant et les Violences Basées sur le Genre (VBG), témoigne de notre engagement constant à construire un système national efficace de protection de la femme et de l'enfant.

C'est le lieu de remercier le système des Nations Unies à travers le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), qui nous accompagnent depuis plusieurs années en nous apportant un appui technique et financier pour la mise en place d'un système efficace de collecte de données de qualité.

L'annuaire statistique 2020 du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant vient mettre en lumière et orienter les actions en faveur de la protection de ces couches vulnérables de notre société, afin de les rendre plus efficaces et plus efficientes. J'invite donc l'ensemble des décideurs, des parties prenantes et des intervenants dans ce domaine à en faire un bon usage.

Ministre de la Femme, de la Famille
et de l'Enfant



Madame Nasseneba TOURE

AVANT-PROPOS

La lutte contre les violences faites aux enfants et les violences basées sur le genre est une préoccupation majeure du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, relativement à ses missions. Ce second annuaire statistique (2020), à l'instar du premier (2019), met un accent sur ces différentes violences, en intégrant des statistiques relatives aux thématiques sur la promotion de la famille, l'état des Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) et les ressources humaines du MFFE. Il est le résultat de la collaboration entre les directions du MFFE et les autres ministères intervenant dans la prise en charge des femmes, des enfants et de toutes les autres personnes vulnérables.

Cet annuaire vise à servir de référence statistique à toute analyse, initiative et action allant dans le sens de la protection de ces personnes vulnérables. Il présente majoritairement les données sur les violences et les négligences subies par les enfants et les violences basées sur le genre, issues respectivement du Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPE) et du Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre (connu sous l'acronyme anglais GBVIMS : Gender Based Violence Information Management System).

A ce stade de notre propos, nous tenons à remercier l'ensemble des acteurs de la chaîne de collecte et de transmission des données, notamment les travailleurs sociaux locaux et les Points Focaux Statistiques des différentes Directions Régionales du MFFE, pour leur collaboration. Nos remerciements vont également à l'endroit des responsables des directions, programmes et services centraux en charge de la protection de la femme et de l'enfant du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) et des différents ministères, pour leur disponibilité. Enfin, nous adressons notre profonde gratitude aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF), qui ne cessent de nous accompagner dans cette marche vers un système d'information intégrée sur la protection des personnes vulnérables.

Monsieur SYLLA Losseny

Directeur de la Planification, de
l'Évaluation et de la Documentation



AVERTISSEMENT

Les données présentées dans cet annuaire sont issues des services sociaux du MFFE (les CSE) et du MEPS (les CS), et de quelques ONG, au titre de leurs activités de prévention et de prise en charge de l'année 2020. Elles ont été collectées auprès des usagers sur la base des incidents subis et déclarés. De ce fait, elles ne peuvent, à elles seules, démontrer de la prévalence des violences et négligences subies par les enfants ou celles des VBG en Côte d'Ivoire.

Le SIPE et le GBVIMS n'ont pas pour vocation de remplacer les systèmes de gestion de cas car ils ne permettent pas un suivi dans le temps d'une même personne survivante. Les données ci-dessous présentées ne peuvent donc rendre compte de la gestion des cas.

Aussi, l'annuaire statistique de l'année 2020 ne présente que des statistiques portant sur la protection de l'enfant, des VBG, la famille, les IFEF et les effectifs du personnel du Ministère.

RESUME EXECUTIF

En 2020, plusieurs activités ont été menées dans le cadre de la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) et de la Protection de l'enfant par les structures sociales à savoir, les centres sociaux sous tutelle du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, les complexes socio-éducatifs sous tutelle de Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et des Organisations Non Gouvernementales.

En matière de protection de l'enfant, ces structures ont permis d'organiser 1 845 sensibilisations de masse (1 019 en milieu urbain contre 826 en milieu rural) et 2 707 sensibilisations de proximité (2 172 en milieu urbain contre 535 en milieu rural). Ces sensibilisations ont touché 170 440 personnes dont 56,41% de femmes. On dénombre 62 419 femmes en milieu urbain (64,92%) contre 33 733 en milieu rural (35,08%).

5 210 enfants victimes ont été pris en charge, dont 1528 cas de violence, 3 436 cas de négligence, 142 cas d'exploitation, et 104 cas de pratique traditionnelle néfaste. Au titre des violences, 631 viols, 123 agressions sexuelles hors MGF, 488 violences physiques, 286 violences psychologiques ou émotionnelles ont été enregistrées. Au titre des négligences, 736 enfants non déclarés à l'état civil, 1 213 enfants privés de soins (enfants malnutris, enfants non vaccinés ou enfants privés d'autres soins...), 781 enfants victimes de déni de ressources, 243 enfants abandonnés ont été enregistrés.

En matière de Violence Basée sur le Genre, 1 090 séances de sensibilisations de masse et 1 814 séances de sensibilisations de proximité ont été menées. Ces sensibilisations ont permis de toucher 1 890 localités, dont 1 133 en milieu urbain. Aussi, ont-elles vu la participation de 58 809 femmes (55,85% des participants) et 46 483 hommes (44,15% des participants). Parmi les personnes sensibilisées, figuraient 1 919 prestataires de services, 3 749 leaders communautaires, 107 élus, 95 politiques et 1 077 autres agents de l'administration publique.

5 405 cas de VBG ont été pris en charge dont 822 viols, 152 agressions sexuelles hors MGF, 13 mutilations génitales féminines, 1 286 agressions physiques, 96 mariages forcés, 2 119 dénis de ressources, d'opportunités ou de services et 917 violences psychologiques ou émotionnelles. Sur ces cas déclarés, 81,98% des victimes sont des femmes et 46,79% des violences sexuelles sont exercées sur les enfants.

Outre les données sur les violences et les négligences dont ont été victimes les enfants et les violences basées sur le genre, les programmes OEV de soutien aux enfants et leurs familles affectés par le VIH Sida ont identifié 257 056 bénéficiaires. Ces bénéficiaires regroupent 176 006 OEV (0 à 21 ans), soit 68,47 %, et 81 050 adultes (plus de 21 ans) membres des ménages, soit 31,53%. De même, 142 294 sont de sexe féminin (55,36%), et 114 762 de sexe masculin (44,64%). Parmi eux, 204 771 ont été servis soit un taux de bénéficiaires servis de 79,66%. Ces bénéficiaires servis se répartissent en 142 172 OEV, soit 69,43%, et 62 599 adultes membres des ménages OEV, soit 30,57%.

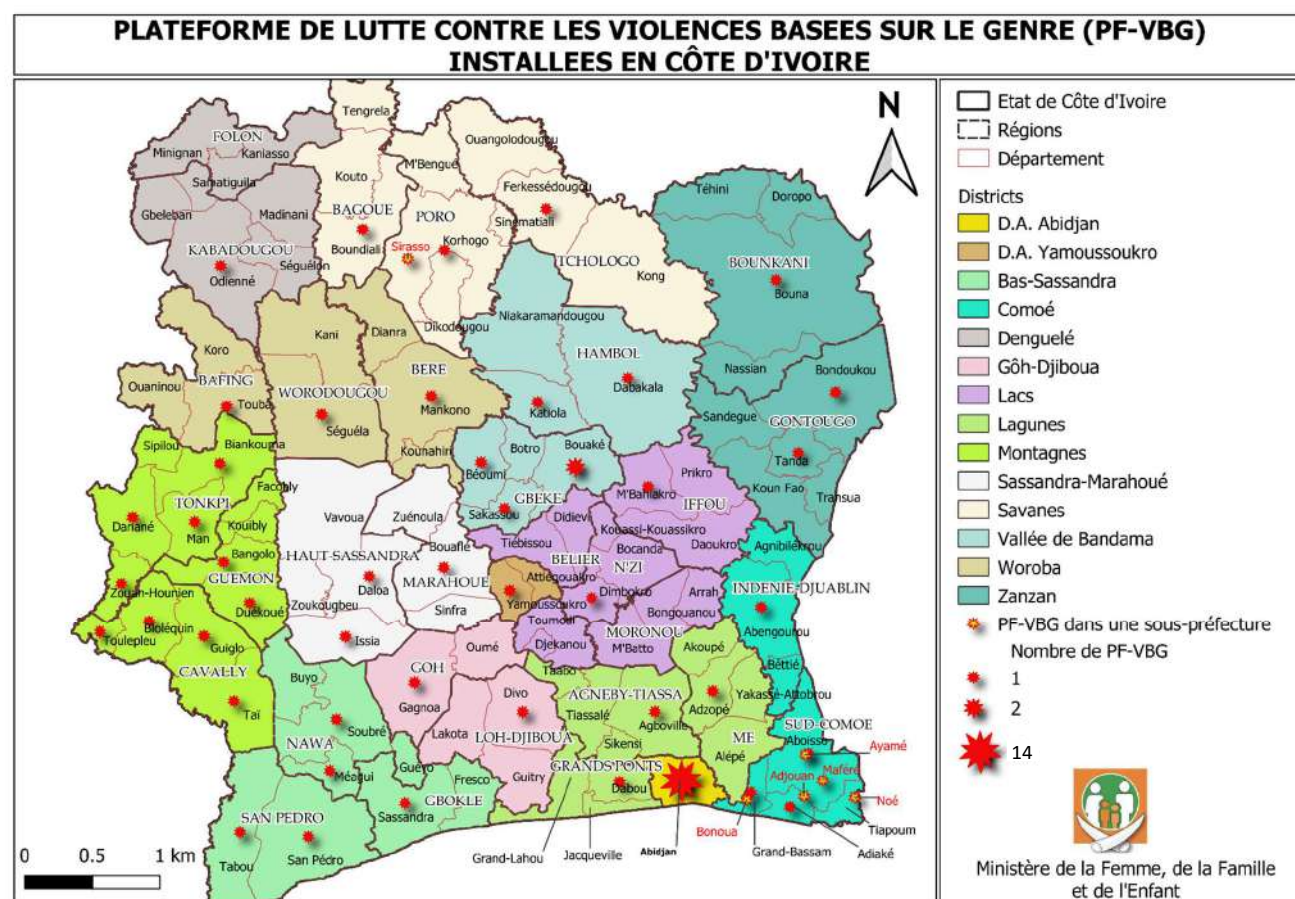
Les structures d'encadrement de la petite enfance, au nombre de 244, dont 96 Centres de Protection de la Petite Enfance et 148 Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE), ont enregistré, 10 005 garçons (51,03%) et 9 601 filles (48,97%).

Quant aux Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF), elles sont au nombre de 130, dont 122 établissements publics contre 08 confessionnels. Au sein de ces IFEFF, 4 937 auditrices sont encadrées par 426 enseignantes, soit un ratio de 12 auditrices par enseignante. La répartition des auditrices selon les branches de profession se présente comme suit : Alphabétisation (1 648), Couture (1 506), Pâtisserie (1 783).

Relativement à la promotion de la famille, 400 ménages ont été formés à la gestion des ressources familiales, 1 500 familles sensibilisées sur les valeurs morales et 200 autres entretenues sur les avantages de la médiation familiale dans le règlement des conflits conjugaux.

Par ailleurs, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant dispose de 2 844 fonctionnaires et agents de l'Etat, dont 1 959 femmes (68,88%) et 885 hommes (31,12%).

Figure 1 : Carte de répartition nationale des plateformes de lutte contre les VBG



Données géographiques : CNTIG 2014

Conception et réalisation : ADOU DENIS BERNARD, +225 08 14 07 04

Figure 2 : Carte de répartition nationale des VBG enregistrées en 2020

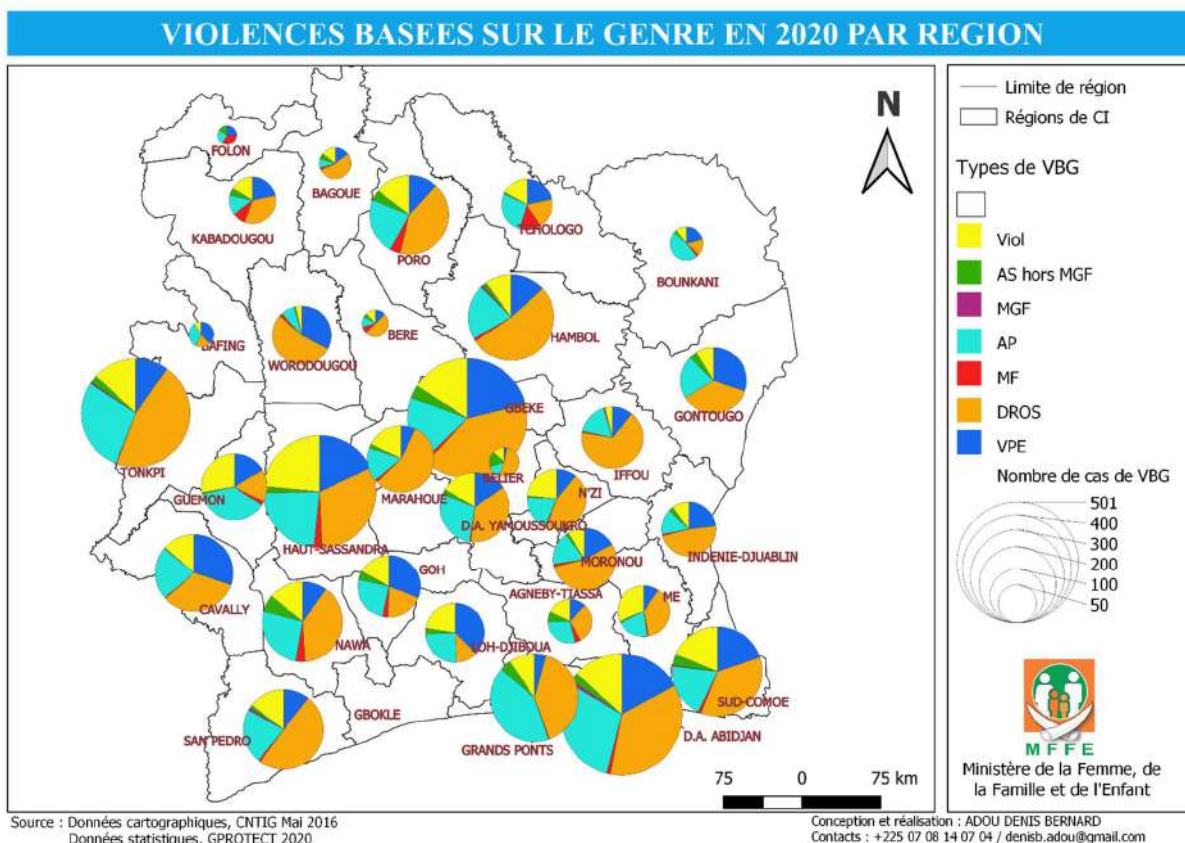
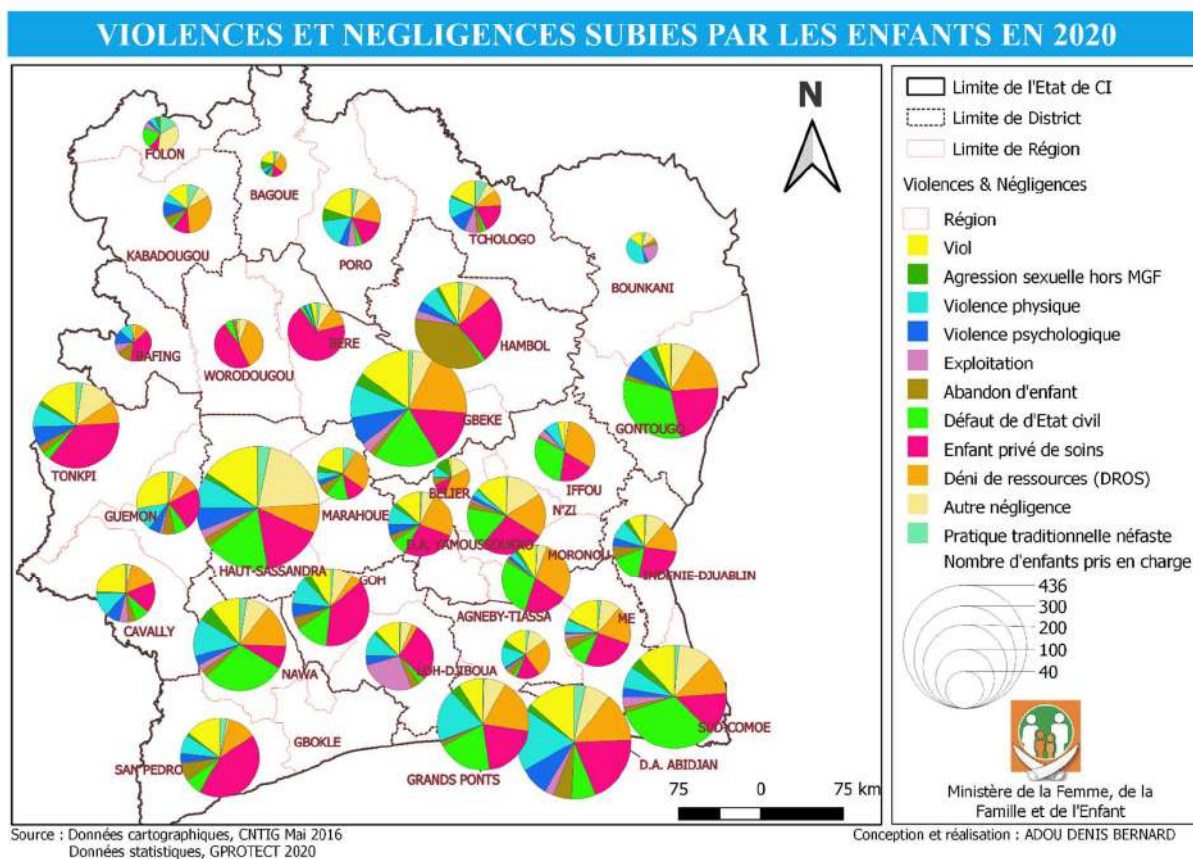


Figure 3 : Carte des violences et des négligences subies par les enfants et prises en charge en 2020 par région administrative



INTRODUCTION

– Contexte et justification

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, dans le cadre de sa mission de protection de la femme et de l'enfant, a mis en place un système de collecte, de stockage et d'analyse de données sur les populations vulnérables, particulièrement sur la femme et l'enfant. Les outils de ce système ont permis l'identification d'un circuit optimal de rapportage qui a conduit à l'élaboration de l'annuaire statistique 2019.

Dans cette optique, le MFFE a développé deux bases de données : le Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS) et le Système d'Information sur la Protection de l'Enfant (SIPE).

Avec l'aide des partenaires techniques et financiers, notamment l'UNFPA pour le GBVIMS, et l'UNICEF pour le SIPE, des actions concrètes ont permis d'aboutir à des résultats probants : tous les acteurs du circuit de rapportage ont été formés, des missions de coaching ont été effectuées, et des données ont été produites relativement aux VBG et à la protection de l'enfant.

L'exercice 2019 a permis de consolider les deux systèmes, de couvrir la grande majorité des services sociaux, de contrôler rigoureusement les données collectées et de produire le premier annuaire statistique sur la protection de l'enfant et les violences basées sur le genre. Fort de cet acquis, le présent annuaire vise à servir de référence statistique à toute analyse, initiative et action allant dans le sens de la protection de ces personnes vulnérables.

Ces statistiques, portant sur la Protection de l'enfant et les VBG, sont d'une importance capitale. Elles informent non seulement sur le profil des victimes, mais aussi sur le profil des auteurs présumés. Elles ne donnent pas que le type de l'incident subi, mais également le moment et le lieu de l'incident. Elles font noter, par exemple, que la majorité des personnes victimes de viol en 2020 sont des enfants, âgés de 10 à 18 ans, vivant en milieu urbain, et ayant un niveau d'instruction primaire ou secondaire 1er cycle. Elles font noter aussi que ces cas de viol sont pour la plupart commis au domicile de l'agresseur, entre le coucher et le lever du soleil, par des auteurs de sexe masculin, majoritairement âgés de plus de 18 ans et qui ont plus ou moins un lien avec la victime.

De telles statistiques, soumises régulièrement à temps opportun, aux décideurs et intervenants sociaux, peuvent contribuer à mieux cibler les actions en faveur des femmes et des enfants afin de mieux les protéger.

– Définition des concepts clés

Abandon d'enfant : Référence Art 363 CP : « Quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser, en un lieu solitaire un enfant, incapable de se protéger elle-même en raison de son état physique ou mental »

Agression physique : Toute violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Entre autres exemples : coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques à l'acide ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne, des blessures voire la mort.

Agression sexuelle : Toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, les baisers, les caresses et les attouchements non désirés aux parties génitales ou aux fesses. Les MGF/Excisions sont un acte de violence qui lèse les organes sexuels ; elles doivent donc être classées dans la catégorie des agressions sexuelles.

Auteur/agresseur : Ce terme désigne « une personne, un groupe ou une institution qui inflige directement ou qui appuie la violence sous une forme quelconque. C'est celui qui inflige la violence sur une personne.

Cas incidents : C'est l'ensemble des cas commis, documentés et pris en charge pendant une même période donnée. Leur analyse permet d'apprécier l'incidence d'un phénomène d'une période à une autre.

Cas non incidents : C'est l'ensemble des cas commis antérieurement à une période donnée, documentés et pris en charge pendant cette période. La prise en compte des cas non incidents permet d'apprécier l'ampleur du phénomène dans une localité.

Cas rapportés : C'est l'ensemble des cas documentés et pris en charge pendant une période donnée. Les cas rapportés peuvent être commis ou pas, sur tout le long de la période considérée. C'est la somme des cas incidents et des cas non incidents.

Défaut de déclaration à l'Etat civil : La non-déclaration de la naissance de l'enfant auprès des services de l'état civil dans le délai prévu par la loi.

Déni de Ressources, d'Opportunité ou de Service : Déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités et de services, par exemple, lorsqu'on empêche une femme de recevoir une parcelle de terre en héritage, les revenus d'une personne sont confisqués par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc.

Enfant privé de soins : Référence Art 4 loi 70-483 du 03 Août 1970. C'est un enfant dont les parents ou tuteurs/toute personne ayant en charge cet enfant ne pourvoit pas à son entretien, son instruction, son éducation et à sa surveillance

Exploitation sexuelle / sexe transactionnel : Ils sont définis par la relation de pouvoir économique entre la victime et son agresseur, ainsi que par les circonstances de l'incident (et non par l'acte de violence en lui-même, à savoir le viol ou l'agression sexuelle). Le formulaire d'admission et d'évaluation contient la question suivante : « de l'argent, des biens, des avantages et/ou des services ont-ils été échangés dans le contexte de l'incident déclaré ? », la réponse « oui » peut permettre de savoir que les violences sexuelles rapportées relèvent de l'exploitation sexuelle.

Genre : Selon le document de Politique Nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre, « le Genre fait référence aux chances, aux opportunités, aux droits et aux devoirs qu'on accorde à un individu (homme ou femme) au sein d'une société. Autrement dit, le Genre est ce qui différencie les hommes et les femmes dans leurs relations sociales ».

Mariage forcé : Mariage arrangé contre le gré de la personne. Ce type d'incident englobe les mariages précoces/mariages d'enfants.

Mariage précoce / Mariage d'enfant : mariage contracté avec une personne qui n'en a pas l'âge légal : en Côte d'Ivoire, la majorité est fixée à 18 ans pour les filles et les garçons.

Mutilation Génitale Féminine : Selon la loi n°98-757 du 23 Décembre 1998, est qualifiée de Mutilation Génitale Féminine, l'atteinte à l'intégrité de l'organe génital externe de la femme, par ablation totale ou partielle, infibulation, insensibilisation ou par tout autre procédé.

Pratiques traditionnelles préjudiciables/néfastes : Elles sont définies par les valeurs sociales, culturelles et religieuses locales observées là où a eu lieu l'incident. Elles sont adaptées au contexte local, ce qui permet de les définir en plusieurs formes de pratiques traditionnelles préjudiciables telles que les mariages précoces, les MGF/excision, les enlèvements de fiancées, le rejet d'enfants selon les coutumes.

Survivant(e)/victime : Ce terme désigne une « Personne ayant subi une VBG. Les termes « victime » et « survivant(e) » sont interchangeables. « Victime » est un terme souvent utilisé dans les domaines juridique et médical. « Survivant(e) » est le terme généralement utilisé dans les secteurs d'appui psychosocial, car il est porteur d'espoir pour la personne violentée ».

Viol : Tout acte de pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle) et à but sexuel, à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. Cela s'applique également à l'insertion d'un objet dans le vagin ou l'anus. En outre, la définition dans le présent paragraphe prend en compte les dispositions du code pénal ivoirien qui considère également comme viol les rapports sexuels avec un mineur de moins de 15 ans, la notion de consentement au rapport sexuel n'étant valable pour les enfants de moins de 15 ans.

Violences basées sur le genre : Selon la Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG : « Ce sont des violences perpétrées sur la base des stéréotypes. Elles concernent tout acte dirigé contre un homme ou une femme du fait des rapports sociaux inégalitaires régissant la communauté et défavorisant un groupe.

La Violence Basée sur le Genre est un terme générique pour désigner tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré d'autrui, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes/filles et garçons ».

Violence psychologique ou émotionnelle : Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux pour la personne, etc.

Violence sexuelle : Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel (commentaire ou avances de nature sexuelle), ou actes visant à un trafic sexuel ou encore dirigés contre la sexualité d'une personne utilisant la coercition. Cet acte peut être commis par une personne proche ou des étrangers. Les violences sexuelles sont donc la somme des viols et des agressions sexuelles.

Violence sexuelle liée au conflit : Par cette expression, on entend des actes ou des types de violations sexuelles tels que le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution, la grossesse et la stérilisation forcées, ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable, perpétrés contre des femmes, des hommes ou des enfants, en période de conflit ou post-conflit ou dans d'autres situations graves (troubles politiques).

I. METHODOLOGIE DE PRODUCTION DE L'ANNUAIRE



1. Aperçu du SIPE et du GBVIMS

Le GBVIMS et le SIPE sont des systèmes de collecte, de stockage et d'analyse de données sur les VBG et la Protection de l'Enfant. Leur objectif premier est de mettre à disposition, de façon continue, des données fiables dans ces deux domaines.

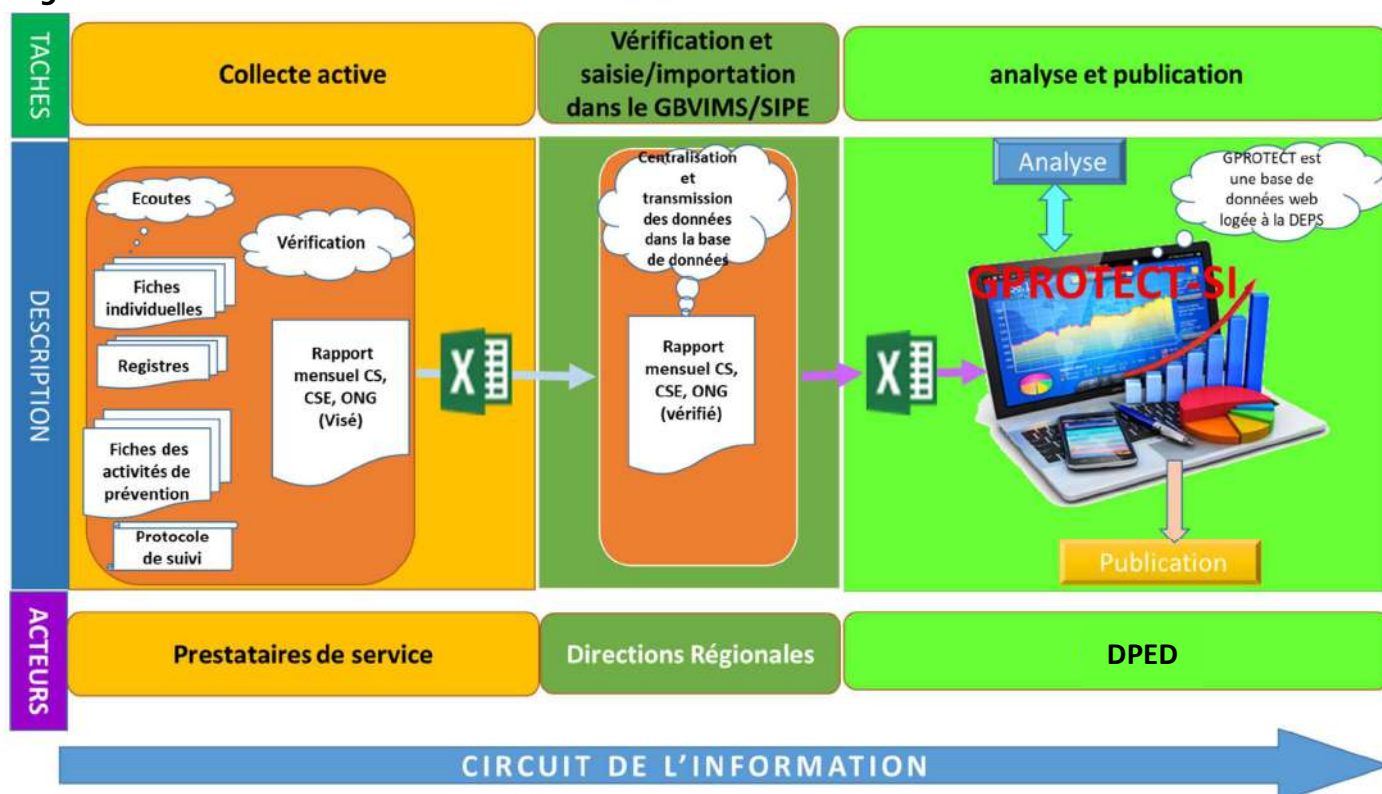
Ils ont été conçus pour uniformiser les données collectées par les prestataires de service et surtout, pour respecter les principes directeurs pour la prise en charge d'une personne survivante. Ainsi, Aucune donnée ne peut être collectée sur une victime, à travers ces systèmes, sans le consentement éclairé de celle-ci ou de son tuteur légal qui l'accompagne. Grace à une méthode de codification, seul l'agent en charge de la gestion du cas dispose des données personnelles de la victime. Aucun autre membre du circuit de rapportage ne peut y avoir accès. Enfin, l'accès à la base de données nationales et aux bases de données locales est protégé par des codes d'accès.

Ces systèmes contiennent un ensemble d'outils de collecte et de stockage de données que sont :

- Le formulaire des activités de prévention ;
- Le formulaire des activités de prise en charge et la fiche de consentement qui conditionne son utilisation ;
- La base de rapportage Excel ;
- L'outil de classification des VBG.

Ces outils permettent la collecte des données par les structures de base ou prestataires de service et leur transmission au niveau central selon le circuit de l'information défini ci-après (Voir figure4). Comme schématisé, le SIPE et le GBVIMS établissent 3 niveaux dans le circuit de l'information :

Figure 4 : rôle des différents acteurs du circuit de transmission



- **Le niveau local ou terrain** où les acteurs intervenants sont les prestataires de service (services sociaux et ONG) qui ont en charge :
 - La prévention, la prise en charge et l'accompagnement holistique des victimes ;
 - La collecte de données par le renseignement des outils physiques (formulaires de prévention et de prise en charge) ;
 - Le renseignement de la base de données Excel à partir des outils physiques puis sa transmission au niveau régional.
- **Le niveau intermédiaire ou régional** où interviennent les directions régionales du MFEE qui ont en charge :
 - Le contrôle de la qualité des informations envoyées par les prestataires du niveau local ;
 - La certification des informations avant leur transmission au niveau central.
- **Le niveau central** où intervient la DEPS du MFEE qui a en charge :
 - Le renforcement des capacités des acteurs sur les outils de collecte ;
 - La gestion de la base de données nationale ;
 - La production des statistiques nationales de routine.

2. Sources, contrôle et validation des données 2020

Les données de 2020 ont été produites et fournies par 135 services sociaux sur les 152 existants. Soit un taux de couverture d'environ 88,81%. Le taux de complétude, cependant, s'élève à 79,19%. À ces services sociaux étatiques, s'ajoutent 7 ONG. Voir tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Structures ayant participé à la collecte de données

Régions	Structures ayant participé à la collecte	Régions	Structures ayant participé à la collecte
D.A. Abidjan	1- CS ABOBODOUME, 2- CS AKOUPÉ-ZEUDJI, 3- CS ANYAMA, 4- CS ATTECOUBE 5- CS COCODY ANONO 6- CS PORT-BOUET JEAN-FOLLY 7- CS YOPOUGON MACA 8- CS YOPOUGON NIANGON SUD 9- CSE ABOBO 10- CSE ADJAME 220 LGTS 11- CSE ADJAME SANTE 12- CSE COCODY NORD 13- CSE KOUMASSI 1- ONG ASAPSU YOPOUGON YAO SEHI 2- ONG SOS VIOLENCES SEXUELLES	Cavally	1- CS BOLEQUIN 2- CS TOULEPLEU 3- CSE GUIGLO 4- CSE TAÏ 1- ONG APVDH GUIGLO
D.A. Yamoussoukro	1- CES YAMOUSSOUKRO, 2- CS YAMOUSSOUKRO 1- ONG RSB YAMOUSSOUKRO	Guémon	1- CS BANGOLO 2- CS BLENIMEOUI 3- CSE DUEKOUÉ
Gboklé		Tonkpi	1- CS BIANKOUMA 2- CS DANANE 3- CS SANGOUINE 4- CSE LOGOUE 5- CSE MAHAPLEU 6- CSE MAN DIOULABOUGOU 7- CSE MAN

Nawa	1- CAE SOUBRE 2- CS BUYO 3-CS GRAND-ZATTRY 4- CS GUEYO 5- CS MEAGUI 6- CS OKROUYO 7- CSE SOUBRE
San-Pedro	1- CS SAN-PEDRO 2- CSE GRAND-BEREY 3- CSE TABOU
Indénié-Djuablin	1- CS ABENGOUROU 2- CS AGNIBILEKROU 3- CS ANIASSUE 4- CS ZARANO 5- CSE ABENGOUROU
Sud-Comoé	1- CS ABOISSO 2- CS ABY 3- CS ADIAKE, 4- CS AYAME 5- CS BONOUA 5- CS GRAND-BASSAM 6- CS MAFERE 7- CS NOE 8- TIAPOUM
Folon	1- CFP KANIASSO 2- CSE MINIGNAN
Kabadougou	1- CS SAMATIGUILA 2- CS SEGUELON 3- CSE MADINANI 4- ODIENNE
Gôh	1- CS GAGNOA 2- CS OURAGAHIO 3- CSE DIEGONEFLA 4- CSE GAGNOA 5- CSE OUME
Loh-Djiboua	1- CS LAKOTA 2- CSE DIVO
Bélier	1- CS DIDIEVI 2- TOUMODI
Iffou	1- CS DAOUKRO 2- CS ETTROKRO 3- CS M'BAHIKRO 4- CS PRIKRO 5- CSE DAOUKRO
Moronou	1- CS ABONGOUA 2- CS M'BATTO 3- CS N'GUESSANKRO 4- CSE BONGOUANOU
N'Zi	1- CS BOCANDA 2- CS N'ZECREZESSOU 3- CSE DIMBOKRO
Agneby-Tiassa	1- CS AGBOVILLE 2- CS TIASSALE 3- CSE AGBOVILLE
Grands ponts	1- CS DABOU 2- CS GRAND-LAHOU 3- JACQUEVILLE 4- CS LOPOU 5- CS TOUPAH
Mé	1- CSE ADZOPE 2- CSE AKOUPÉ 3- ALEPE 4- CSE YAKASSE ATTOBROU

	GRAND-GBAPLEU 8- CSE ZOUAN-HOUNIEN
Haut-Sassandra	1- CS DALOA GARAGE 2- CS SAIQUA 3- CSE DALOA 4- CSE ISSIA 5- CSE VAVOUA 1- ONG SPA DALOA
Marahoué	1- CS BOUAFLE 2- CS SINFRA 3- CS ZUENOULA
Bagoué	1- CS BOUNDIALI
Poro	1- CS KORHOGO 2- CS NAPIE 3- CSE KORHOGO 4- CSE SIRASSO
Tchologo	1- CS FERKESSEDOUGOU 2- CS KONG
Gbêkè	1- CS BOTRO 2- CS BOUAKE ZONE INDUSTRIELLE 3- CS BROBO 4- CS DJEBONOUA 5- CS SAKASSOU 6- CSE BEOUMI 7- CSE BOUAKE KOKO 1- ONG CENTRE SAS BOUAKE 2- ONG OIS AFRIQUE BOUAKE
Hambol	1- CS BONIEREDOUYOU 2- CS KATIOLA 3- CS SATAMA SOKORO 4- CSE DABAKALA
Bafing	1- CS TOUBA 2- CSE TOUBA
Béré	1- CS KOUNAHIRI 2- CS MANKONO - CS TIENOUGBE
Worodougou	1- CS KANI 2- CS SEQUELA
Boukani	1- CSE BOUNA
Gontougo	1- CES TIEDIO 2- CS GOUHERE 3- CS SAPLI-SEPINGO 4- SOROBANGO 5- CS TABAGNE 6- TANDA 7- CSE BONDOUKOU

Le contrôle de la qualité de ces données s'est fait à chaque niveau du circuit de l'information.

Au niveau local, les travailleurs sociaux en charge de la collecte des données renseignent la base Excel après l'écoute de la personne survivante. Les faits relatés sont rapportés selon le canevas défini dans la fiche de collecte.

En outre, le paramétrage de cette base leur permet d'apporter les premières corrections en cas d'incohérence dans le renseignement. Un second niveau de vérification des données a été effectué au niveau des directions régionales par les points focaux statistiques.

Enfin, au niveau central, en plus d'une troisième vérification, la Direction de la Planification, de l'Evaluation et de la Documentation (DPED) a effectué en Août 2020, auprès des services sociaux, une mission de suivi et de contrôle qualité des données 2020 à l'issu de laquelle celles-ci ont été de nouveau apurées et consolidées.

Les données ainsi collectées ont été validées par l'ensemble des acteurs au cours d'un atelier du 26 au 28 Mai 2021 à Yamoussoukro (Voir la liste des participants à l'atelier de validation des données en annexe) et en définitif, ont été entérinées par le cabinet du MFFE, donnant de ce fait son accord pour leur analyse et leur diffusion, tout en respectant les principes et éthiques en la matière.

3. Rédaction et validation de l'annuaire

La rédaction de cet annuaire statistique 2020 est le fruit d'un processus participatif conduit par la DPED. Un comité de rédaction a été mis en place, composé de représentants de la DPED, de la Direction de l'Action Sociale (DAS) du MEPS, du Comité National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants (CNLVFE), de l'UNICEF et de l'UNFPA. La première version de l'annuaire produite par ce comité a été soumise à un comité lecture composé de l'ensemble des membres du Groupe Technique de Travail (GTT) sur les données VBG et Protection Enfant et de certains experts dans le domaine des statistiques, des techniques de l'information, de la protection de l'Enfant et des VBG. La prise en compte des différentes observations du comité de lecture a permis de produire une seconde version de l'annuaire qui a été validé au cours d'une réunion du GTT qui s'est tenue le 22 octobre 2021.

Cette seconde version a été considérée comme définitive après avoir été endossée par le cabinet du MFFE.

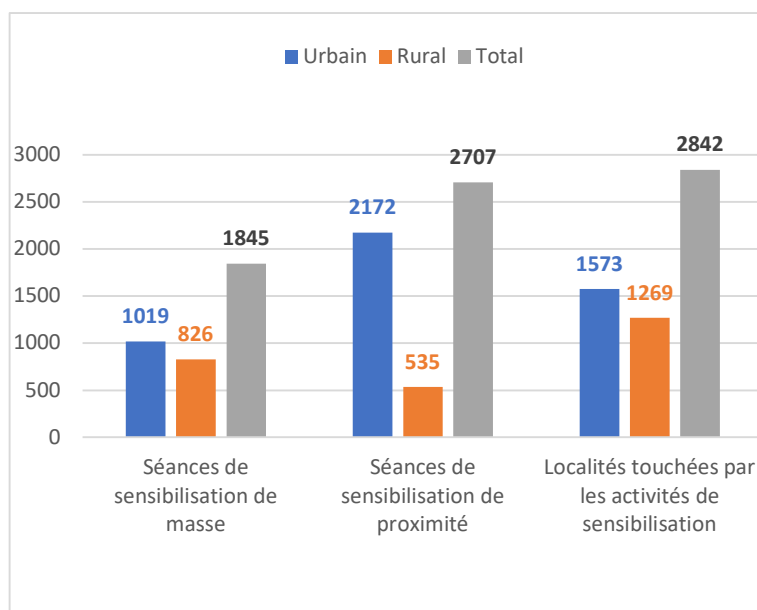
II. STATISTIQUES PORTANT SUR LA PROTECTION DE L'ENFANT



1. Statistiques sur les activités de Prévention dans le domaine de la Protection de l'Enfant

1.1. Sensibilisation pour la Protection de l'Enfant

Figure 5 : Stratégies de sensibilisation pour la protection de l'enfant par milieu

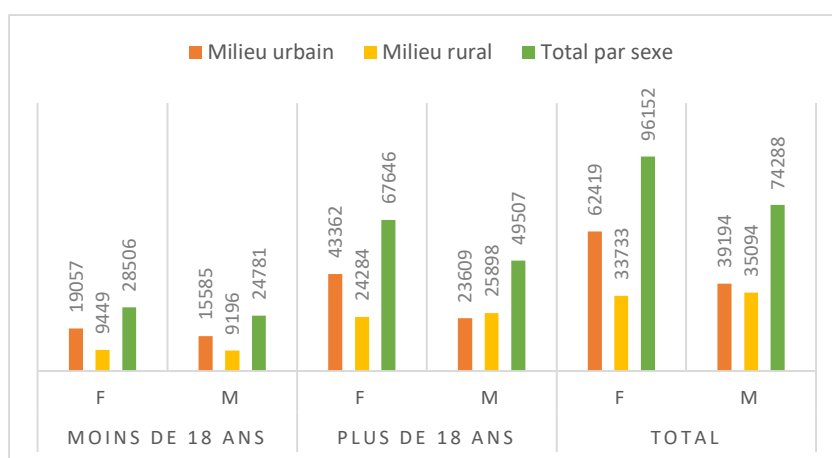


Les séances de sensibilisation ont été menées à 70,10% dans des zones urbaines contre 29,90% pour les zones rurales. En milieu rural, la population est moins disponible qu'en milieu urbain. Par ailleurs, les mécanismes de protection mis en place sont limités dans leurs actions (Insuffisance de moyens logistiques).

Par ailleurs, dans le cadre du respect des mesures barrières relatives à la lutte contre la covid-19, les séances de sensibilisation de proximité (entre 1 et 25 participants) ont été privilégiées.

Figure 6 : Personnes sensibilisées pour la protection de l'enfant

Les séances de sensibilisation ont vu la participation d'un plus grand nombre de femmes (56,41%) que d'hommes, quelque soit la tranche d'âge considérée. Cela est dû au fait que les femmes sont plus concernées par les abus et autres formes de violence.



1.2. Mécanismes de Protection de l'Enfant et la gestion des alertes

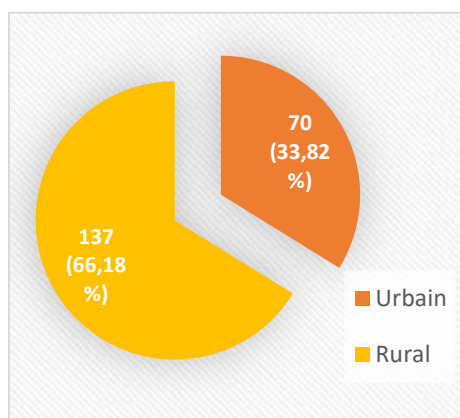
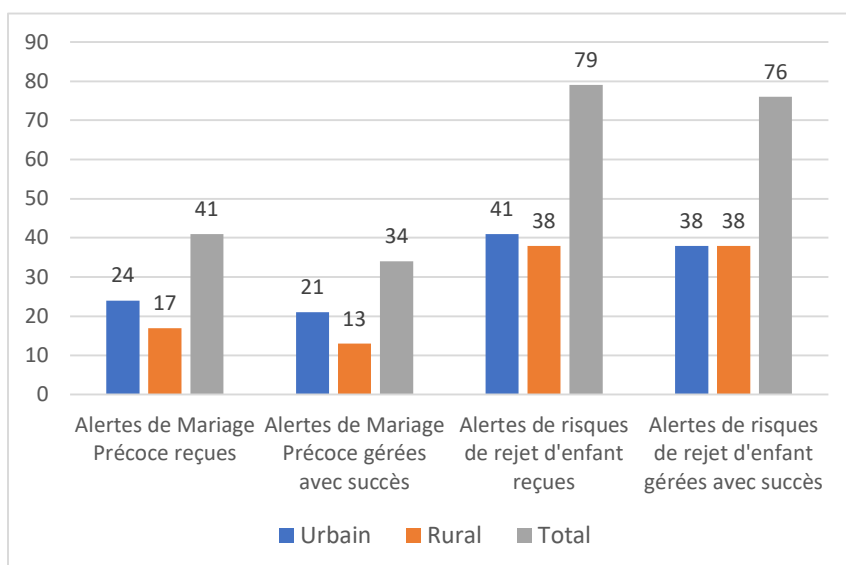


Figure 7 : Mécanismes de protection de l'enfant installés

En 2020, 137 mécanismes de protection ont été installés en milieu rural (66,18%) contre 70 en milieu urbain (33,82%).

Les mécanismes de protection sont plus installés en milieu rural à cause des pratiques éducatives, des pesanteurs socioculturelles et de l'absence de structure formelle de protection de l'enfant. Ainsi, la création de comité de protection de l'enfant constitue un relais, un appui favorable entre les populations et les structures sociales de base.

Figure 8 : Taux de réussite de la gestion des alertes



Concernant la gestion des alertes, 41 alertes de mariage précoce ont été enregistrées, dont 58,54% en zone urbaine contre 41,46% en zone rurale. Ces alertes ont été gérées avec un taux de succès de 82,93% (87,5% du milieu urbain et 76,47% du milieu rural). Le taux de réussite relativement faible en milieu rural peut s'expliquer par les pesanteurs socioculturelles.

Quant aux risques de rejet d'enfant, 79 alertes ont été enregistrées (51,90% en du milieu urbain et 48,10% du milieu rural). Ces alertes ont été gérées avec un taux de réussite de 96,20% (100% en milieu rural contre 92,68% en milieu urbain).

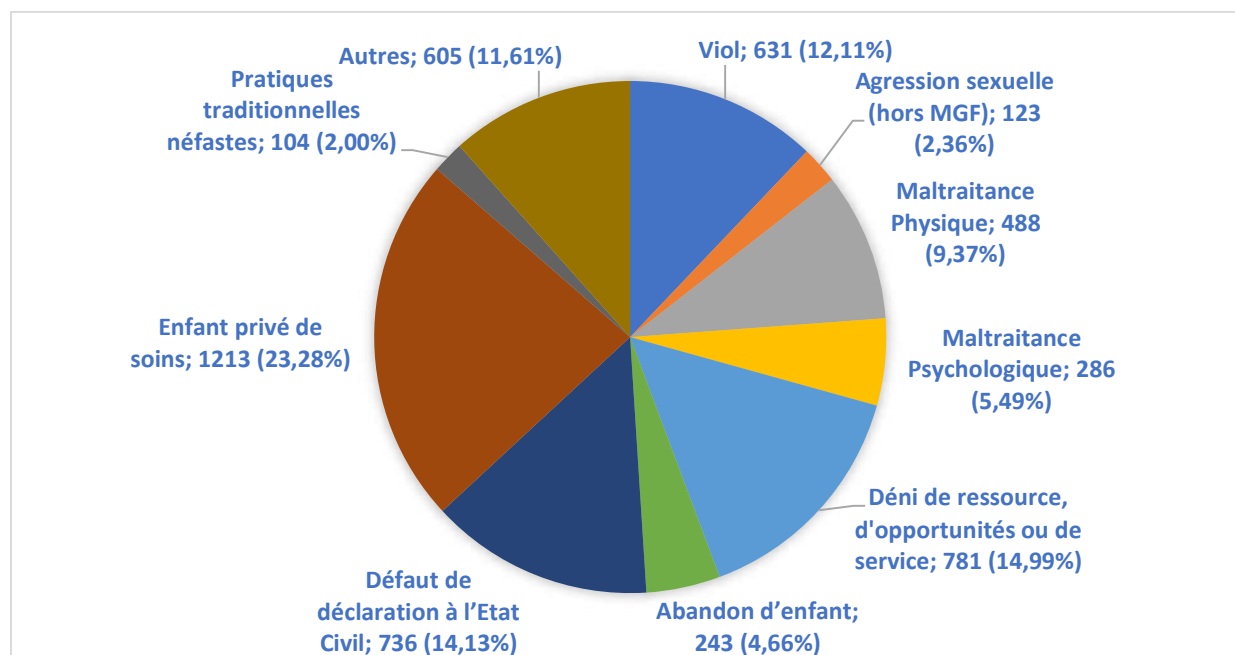
2. Statistiques sur les incidents de violence et de négligence subis par les enfants

Les données collectées et rapportées sur les incidents subis par les enfants se regroupent en 17 grands indicateurs : 6 sur la violence, 2 sur l'exploitation, 6 sur la négligence, et 3 sur les pratiques traditionnelles néfastes. Mais pour des besoins d'analyse et de visualisation, les graphiques exposés dans ce chapitre présentent, pour certaines subdivisions, les indicateurs pertinents. Toutefois, tous les tableaux détaillés sont en annexe de ce document.

2.1. Types de violence et de négligence subis par les enfants

Les types d'incidents subis par les enfants se rapportent aux pratiques traditionnelles néfastes, aux viols, aux agressions sexuelles, à la maltraitance physique ou psychologique, au déni de ressources, à l'abandon d'enfant, au défaut de déclaration à l'Etat civil, aux enfants privés de soin et autres formes de violences et de négligences. En 2020, 5 210 enfants victimes ont été enregistrés et pris en charge par les centres sociaux. La répartition de ces cas selon le type de l'incident se présente comme suit :

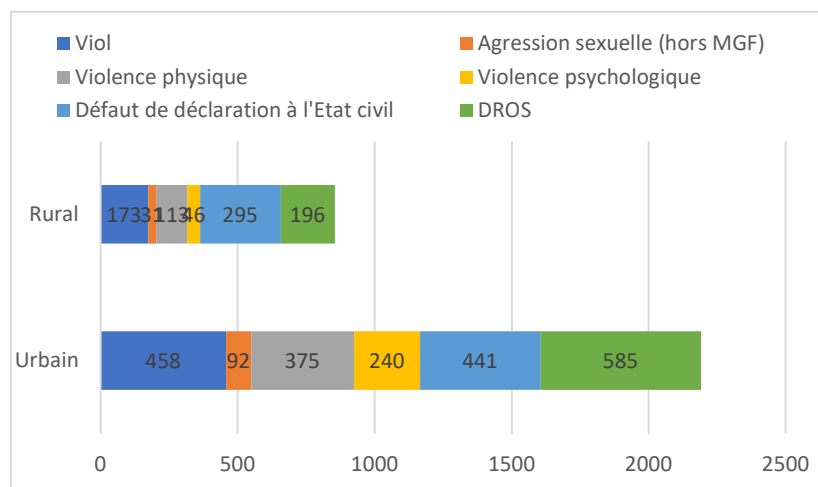
Figure 9 : Répartition des cas d'enfants victimes de violences et de négligences



Les types de violence et de négligence les plus signalés portent essentiellement sur la privation de soins, les dénis de ressources, d'opportunités ou de services, les défauts de déclaration à l'Etat civil et les viols. Les autres cas de violences et de négligences sont faiblement rapportés. Ces différents taux d'incidents pourraient s'expliquer par la négligence des parents, leur vulnérabilité socio-économique, la méconnaissance d'une alimentation équilibrée et les pesanteurs socio-culturelles.

2.2. Lieux de perpétration des incidents

Figure 10 : Cas d'enfants victimes selon le milieu de perpétration de l'incident



Pour les types d'incidents représentés sur la figure 10, 2 191 ont eu lieu en milieu urbain soit 71,95% des cas. Un taux élevé de non-déclaration de naissance est constaté en milieu urbain (59,92%), contre (40,08%) en milieu rural.

Tableau 2 : Cas d'enfants victimes selon le lieu de perpétration de l'incident

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique traditionnelle néfaste	Total
Ecole	21	15	2	49	0	87
Chemin de l'école	20	5	0	3	0	28
Route/rue	63	46	32	115	2	258
Brousse/foret	63	6	1	15	3	88
Au champ	10	4	1	7	0	22
Au marché	3	7	27	19	2	58
Site d'accueil	1	0	4	4	0	9
Hôtel	8	3	0	3	0	14
Camp	2	0	0	2	0	4
Point de contrôle/Barrage	0	0	6	5	0	11
Domicile de la victime	102	238	10	1 371	41	1 762
Domicile de l'agresseur	317	353	27	704	28	1 429
Autre domicile	62	25	11	265	15	378
Autre	56	43	17	447	8	571
Non Applicable	26	29	4	427	5	491
Total	754	774	142	3 436	104	5 210

Le tableau indique que 61,25% des incidents sur les enfants sont commis au domicile soit de la victime (33,82%), soit de l'agresseur (27,43%). Dans la plupart des cas, les auteurs des violences sont des membres de la famille.

2.3. Moment de perpétration des violences et des négligences

Tableau 3 : Cas d'enfants victimes selon le moment de perpétration de l'incident

	Violence sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique traditionnelle néfaste	Total
Matin (entre le lever du soleil et midi)	145	188	67	646	33	1 079
Après-midi (entre midi et le coucher du soleil)	189	118	24	238	17	586
Soir (entre le coucher et le lever du soleil)	339	193	23	237	19	811
Non applicable ¹	81	275	28	2 315	35	2 734

Ce tableau montre que la majorité des cas de viol (48,42%) a lieu la nuit.

Les cas de négligence sont de loin les plus nombreux et se passent généralement le matin (57,63%). Quant aux violences sexuelles sur les mineurs, elles sont perpétrées en majorité le soir (50,37%). En effet, ces moments semblent plus propices pour la commission des agressions sexuelles.

3. Profil des enfants victimes

3.1 Age et sexe des enfants victimes

Tableau 4 : cas d'enfants victimes selon l'âge, le sexe, et le type de violence et de négligence

	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à 18 ans		Total par sexe		Total Général
	F	G	F	G	F	G	F	G	F	G	
Cas rapportés	778	770	630	504	957	536	828	207	3 193	2 017	5 210

Viol ²	26	0	81	4	289	4	224	3	600	10	610
Exploitation sexuelle ³	0	0	0	0	7	0	13	1	20	1	21
Agression sexuelle (hors MGF)	9	1	39	3	48	2	21	0	117	6	123
Maltraitance Physique	14	24	59	67	125	85	93	21	291	197	488
Maltraitance Psychologique	13	15	26	24	68	31	96	13	203	83	286
Pires formes de travail	1	0	11	8	23	51	9	20	44	79	123
Economique	2	0	1	0	2	4	5	5	10	9	19
Abandon d'enfant	61	63	30	26	24	20	9	10	124	119	243
Défaut de déclaration à l'Etat Civil	181	174	117	115	63	60	16	10	377	359	736
Défaut de scolarisation	0	0	38	45	56	61	34	25	128	131	259
Enfant privé de soins	354	368	124	120	72	88	58	29	608	605	1 213
Enfant disparu	11	15	14	19	39	30	16	6	80	70	150

¹ Cette mention fait référence aux incidents dont le moment n'a pu être déterminé, et aux incidents dont le moment de perpétration n'a pas d'importance (exemple des cas de défaut de déclaration à l'Etat civil)

² Ce sont les cas de viol hors les exploitations sexuelles.

³ Une exploitation sexuelle est un incident de viol pendant lequel il y a échange de biens ou de services.

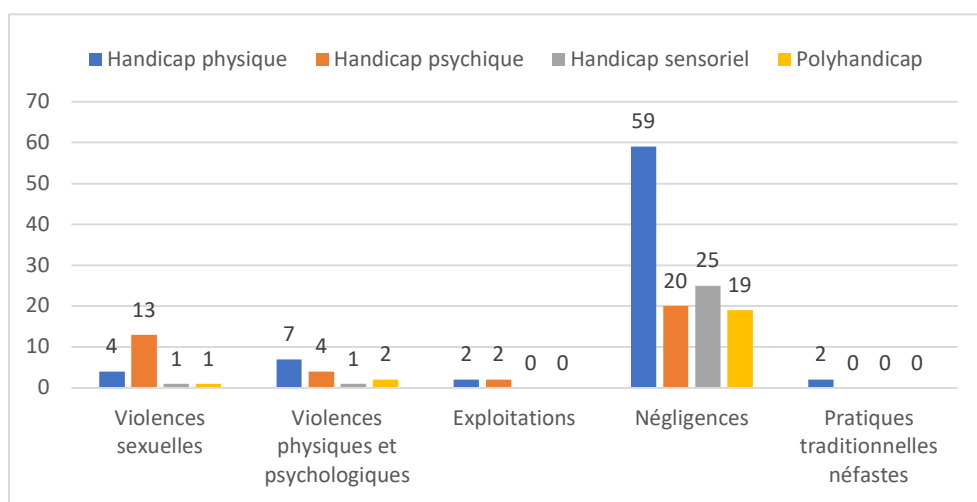
Déni de ressource, d'opportunités ou de service	93	91	76	66	114	90	190	61	473	308	781
Autre négligence	8	14	7	5	5	7	5	3	25	29	54
Mutilations Génitales Féminines	4		3		3		2		12		12
Mariage d'enfant	0	0	0	1	21	0	44	0	65	1	66
Rejet d'enfant selon les coutumes	1	5	4	1	5	3	6	1	16	10	26

Sur un total de 5 210 enfants pris en charge, on enregistre 61,28% de filles. Les types de violences affectant plus les filles par rapport aux garçons sont les violences sexuelles, la maltraitance physique et psychologique, les MGF et les mariages d'enfants. Les filles sont plus vulnérables que les garçons du fait de leur morphologie et de la mauvaise répartition des tâches sexospécifiques.

Les garçons représentent 38,71% des victimes. Les types de violence les affectant le plus par rapport aux filles sont les pires formes de travail.

3.2. Situation de handicap des enfants victimes

Figure 11 : Cas d'enfants victimes en situation de handicap

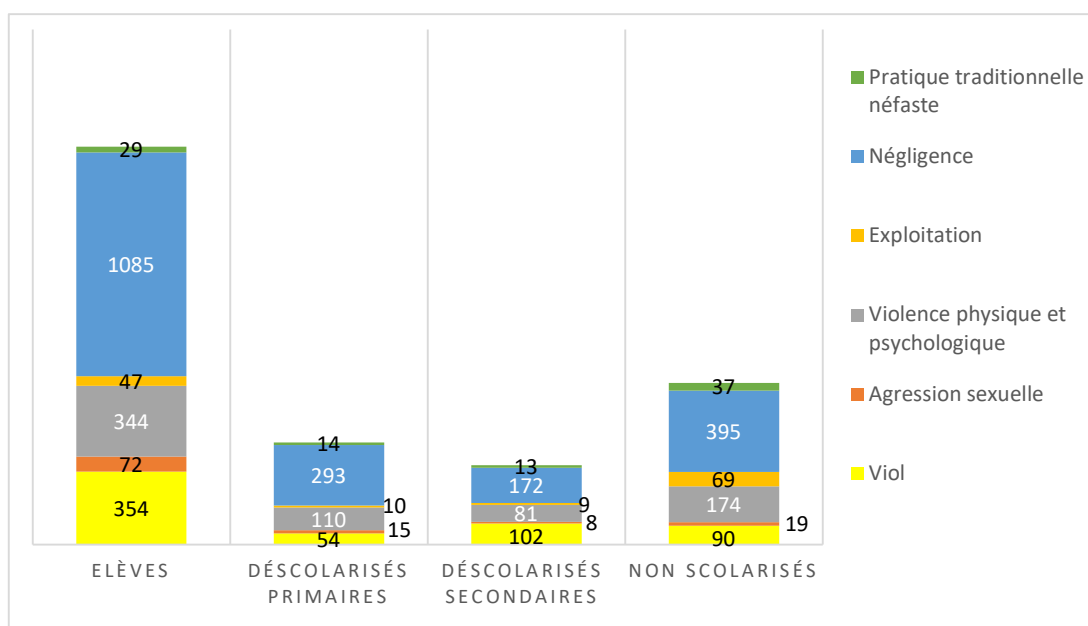


Parmi les enfants victimes, 162 sont en situation de handicap. Ceux en situation de handicap physique (74 cas, 45,68%) et psychique (39 cas, 23,93%) sont les plus concernés.

Quel que soit le type considéré, ces enfants sont victimes essentiellement de négligence (75,92%). Par ailleurs, les violences sexuelles sont commises surtout sur les enfants en situation de handicap psychique (13 cas parmi les 19 violences sexuelles recensées).

3.3. Statut scolaire et niveau d'instruction des enfants victimes

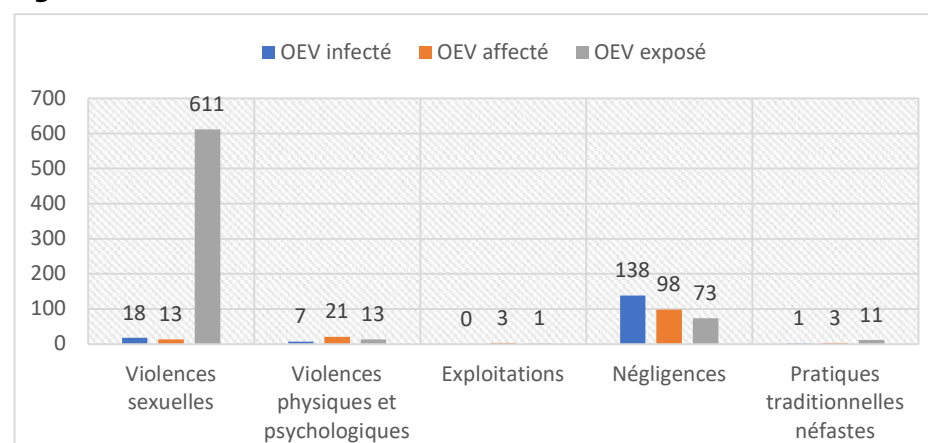
Figure 12 : Cas d'enfants victimes selon le statut scolaire



Quel que soit le type de violence, les victimes sont généralement les enfants inscrits à l'école (élève). L'immaturité des élèves, du primaire en général et la vie scolaire parsemée de difficultés les rendent plus vulnérables. De plus en plus, de nouveaux phénomènes tels que les tontines sexuelles, les "Zé parties", les "tcheps", la drogue, ..., minent l'école et favorisent la persistance de ces violences.

3.4. Statut OEV des enfants victimes

Figure 13 : Cas d'enfants victimes selon le statut OEV



En 2020, 709 enfants ont été exposés au VIH à cause des violences ou des négligences qu'ils ont subi. Parmi ces OEV exposés, 86,18% l'ont été du fait de violences sexuelles (avec 82,65% de cas de viol) ; le viol d'enfant constituant l'élément majeur de ce qui confère le statut d'OEV exposé. La négligence d'enfants touche surtout les OEV infectés. Les violences physiques et psychologiques, bien que minimes chez les OEV, portent essentiellement sur les OEV affectés.

4. Statistique sur les présumés auteurs

4.1. Tranches d'âge et sexe des présumés auteurs

Tableau 5 : Tranches d'âge des présumés auteurs

	Viol	Agression sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total
Moins de 18 ans	67	15	33	2	87	1	205
18 ans et plus	524	99	717	138	3 117	89	4 684
Mixte ⁴	6	1	7	0	82	3	99
Inconnu	34	8	17	2	150	11	222

Les présumés auteurs des violences faites aux enfants sont principalement des personnes majeures (89,90% des cas).

Tableau 6 : sexe des présumés auteurs

	Viol	Agression sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total
Féminin	6	6	252	39	520	22	845
Masculin	619	115	453	86	1 886	51	3 210
Mixte	4	0	64	15	905	28	1 016
Inconnu	2	2	5	2	125	3	139

Plus de 60% des violences et négligences faites aux enfants sont commises par des personnes de sexe masculin. Les hommes sont principalement les auteurs de violation sur les enfants du fait qu'ils incarnent l'autorité au sein de la cellule familiale.

4.2. Nombre des présumés auteurs

Tableau 7 : Répartition des cas de violence et de négligence selon le nombre des auteurs présumés

	Viol	Agression sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total
Un	555	114	681	112	2 239	61	3 762
Deux	33	7	67	26	742	14	889
Plus de deux	30	0	7	1	10	6	54
Inconnu	13	2	19	3	445	23	505

Les actes commis à l'endroit des enfants ont, en majorité, pour auteur un individu (72,21%). Cependant, 63 cas de viol en réunion sur mineur ont été enregistrés, soit 9,51% des viols. Le viol en réunion selon le code pénal ivoirien est une circonstance aggravante.

⁴ La mention Mixte fait référence aux nombres auteurs (plus d'un) comprenant les deux ordres d'âge (moins de 18 ans et plus de 18 ans) ou les deux types de sexe.

4.3. Liens entre les présumés auteurs et les victimes

Tableau 8 : Répartition des cas de violence et de négligence selon le lien entre les auteurs présumés et les victimes

	Viol	Agression sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total
Principale personne s'occupant de la personne survivante	19	4	250	62	1505	40	1 880
Membre de la famille (hors conjoint ou personne s'occupant de la survivante)	48	17	269	44	1322	36	1 736
Partenaire ou ex-partenaire intime	85	6	73	2	128	4	298
Autre membre de la communauté résidente	65	9	11	1	20	4	110
Ami de la famille	39	4	28	5	20	6	102
Voisin	50	15	16	1	4	0	86
Camarade	32	4	10	1	15	0	62
Enseignant/responsable scolaire	4	1	9	1	1	0	16
Colocataire	11	1	1	0	1	0	14
Prestataire de service	4	0	0	0	3	0	7
Superviseur/employeur	1	0	1	1	3	0	6
Autre lien	24	3	36	13	171	3	250
Sans lien	140	34	39	8	58	3	282
Inconnu	109	25	31	3	185	8	361

Les violences sur les enfants sont généralement faites par la principale personne s'occupant de l'enfant et les membres de la famille. Cependant, les viols sont commis essentiellement par les partenaires ou les ex-partenaires intimes, les autres membres de la communauté résidente et les voisins.

4.4. Profession des présumés auteurs

Tableau 9 : répartition des cas de violence et de négligence selon la profession des auteurs présumés

	Viol	Agression sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique Traditionnelle Néfaste	Total
Planteur/Agriculteur	63	7	106	28	885	26	1 115
Sans emploi	73	16	101	12	422	9	633
Commerçant(e)	34	4	118	26	182	12	376
Etudiant(e)/Elève	70	18	32	0	84	1	205
Transporteur	15	3	23	3	95	2	141
Fonctionnaire	9	0	23	3	101	0	136
Enseignant(e)	15	2	37	4	57	1	116

Forces armées légales ⁵	6	5	9	0	35	0	55
Dignitaire religieux	8	0	4	6	12	1	31
Prestataire de santé	4	0	6	0	8	0	18
Leader communautaire	1	0	1	0	4	2	8
Dozo /Mercenaire /Milicien	0	0	1	0	2	0	3
Autres	155	22	226	54	921	29	1 407
Inconnu	178	46	87	6	628	21	966

Les violences sur les enfants sont généralement commises par les planteurs ou agriculteurs, les personnes sans emploi, les commerçants et les élèves ou étudiants. Les viols sont commis essentiellement par les sans emploi, les élèves ou étudiants et les planteurs ou agriculteurs.

5. Statistiques sur la Prise En Charge (PEC) des enfants victimes

Tableau 10 : Soutiens offerts aux enfants victimes

Type de soutien	Viol	Agression sexuelle	Violence physique et psychologique	Exploitation	Négligence	Pratique traditionnelle néfaste
Médical	531	87	293	27	778	21
Psychosocial / Psychologique	631	122	770	142	3 357	102
Psychiatrique	0	0	0	0	1	0
Juridique / Judiciaire	359	46	134	42	703	27
Matériel / Alimentaire	44	16	167	47	1 051	24
Economique	15	5	35	8	138	8
Hébergement temporaire	23	6	99	38	179	24
Sécuritaire	81	24	75	37	113	21
Scolarisation / Mis en apprentissage	6	0	28	2	217	4
Autres	30	7	63	16	370	12

Quel que soit le type de violence considéré, la PEC des enfants victimes porte essentiellement sur le soutien psychosocial et psychologique (Plus de 98% des enfants victimes). Après cette forme de PEC, le soutien médical (33,34%), l'aide matérielle/alimentaire (25,89%) et la PEC juridique (25,16%) sont les plus administrés.

⁵ Forces armées légales : Ce sont les Policiers, les Gendarmes, les Militaires ...

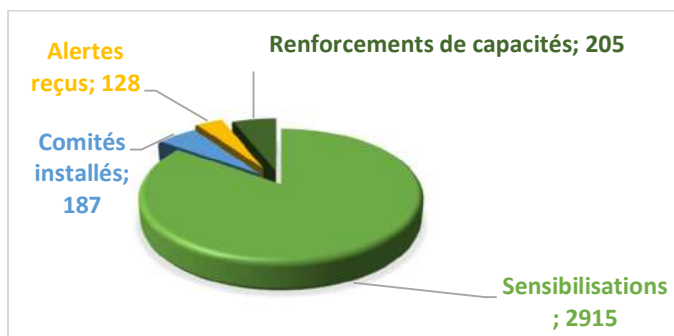
III. STATISTIQUES PORTANT SUR LES VBG



1. Statistiques sur les activités de Prévention dans le domaine des VBG

1.1. Stratégies de prévention et de sensibilisation contre les VBG

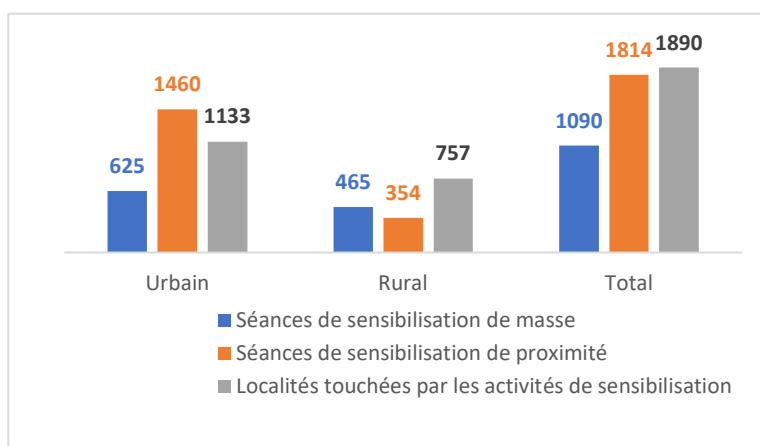
Figure 14 : Types d'intervention dans la prévention des VBG



La sensibilisation est la stratégie la plus utilisée dans les interventions de prévention des VBG.

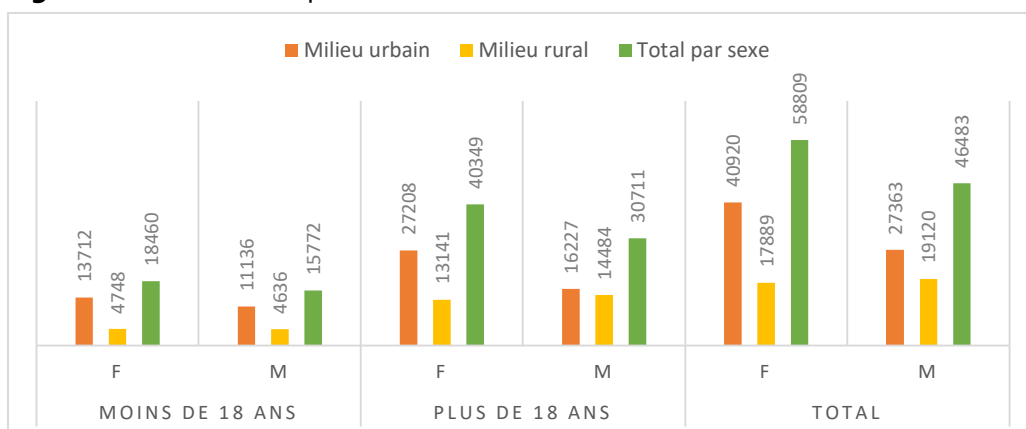
Figure 15 : Stratégies de sensibilisation dans la prévention des VBG

Comme la sensibilisation sur la protection de l'enfant, celle effectuée dans la prévention des VBG a porté essentiellement sur des séances de proximité à cause de la crise sanitaire. Ces activités ont aussi touché plus le milieu urbain (71,80%) que le milieu rural (28,20%).



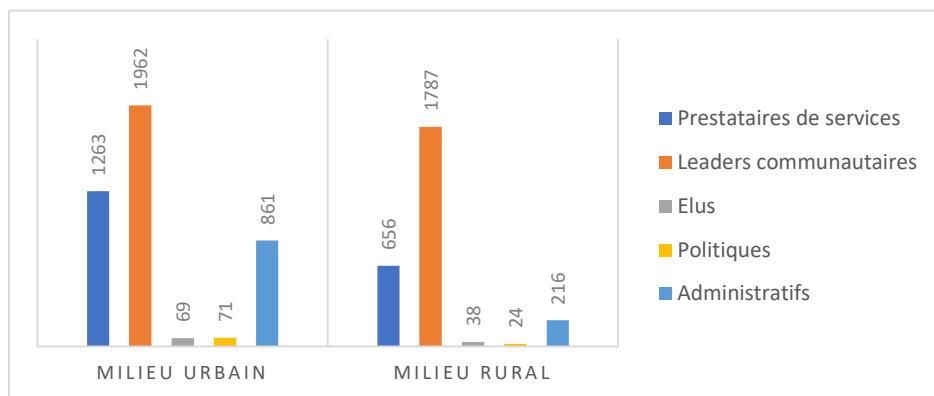
1.2. Personnes sensibilisées contre les VBG et adhésion des communautés

Figure 16 : Nombre de personnes sensibilisées contre les VBG



Les activités de sensibilisation ont touché en majorité les femmes en raison de 56% des personnes touchées.

Figure 17 : Qualité des personnes sensibilisées (groupes cibles)



Autant en milieu urbain qu'en milieu rural, l'on note que les activités ne ciblent pas des groupes spécifiques. Les autres personnes sont touchées à hauteur d'environ 94% pour le milieu urbain et 93% pour le milieu rural.

1.3. Surveillance des VBG

Figure 18 : Nombre de comités de prévention des VBG installés

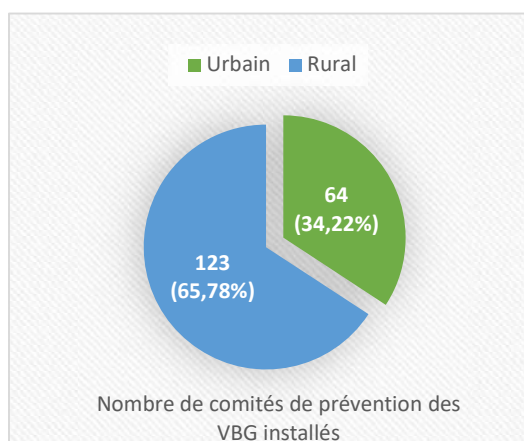
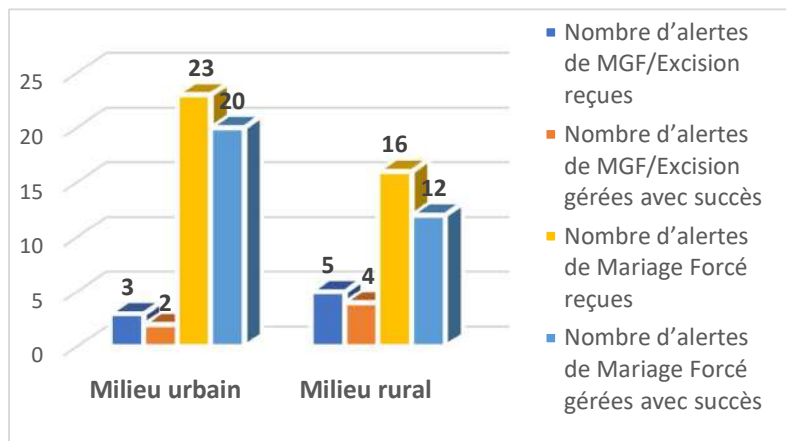


Figure 19 : Gestion des alertes reçues par milieu de provenance



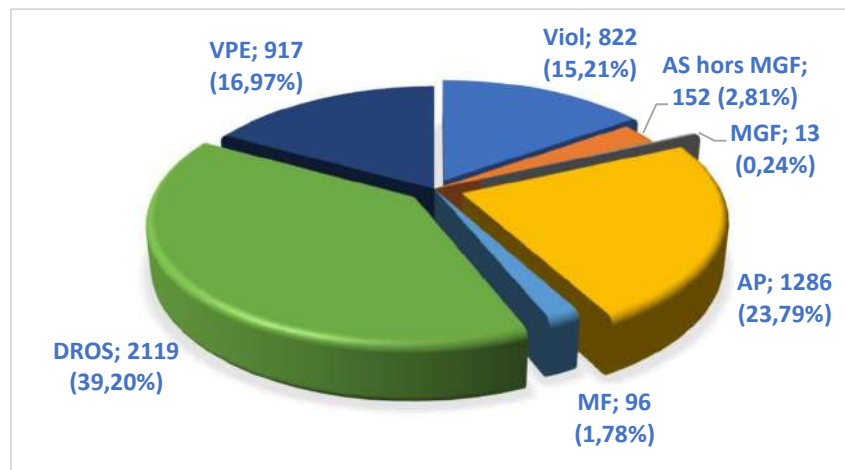
Contrairement à la sensibilisation, les mécanismes de surveillance de VBG qui permettent de mettre en veille les communautés et favoriser les alertes précoces sont plus fréquents en milieu rural (123 soit 65,78%) qu'en milieu urbain (64 soit 34,22%). Le nombre d'alerte reçu demeure très faible 08 pour les MGF et 29 pour les mariages forcés. On note plus d'alerte de mariage forcés en milieu urbain qu'en milieu rural. Cela indique que les pratiques traditionnelles néfastes sont tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Il serait donc bon d'installer les comités de prévention dans les deux types de milieu. Il reste entendu également qu'il faut s'interroger sur leur efficacité ou leur fonctionnalité.

2. Statistiques portant sur les incidents

2.1. Les incidents de Violences Basées sur le Genre (VBG) déclarés en 2020

Au total 5 405 cas de VBG ont été déclarés en 2020.

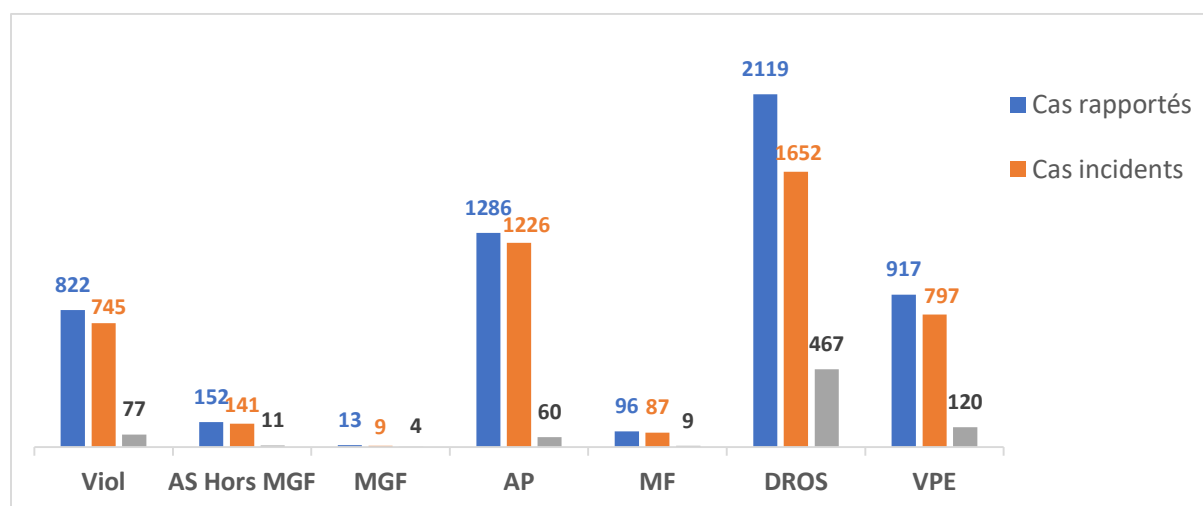
Figure 20 : Cas de VBG rapportés en 2020



En cette année 2020 marquée par la crise sanitaire à COVID 19, 5 405 cas de VBG ont été rapportés dans les structures de prise en charge psychosociale. L'on note encore une prédominance des DROS (2 119 soit 39,20% des cas) et un grand nombre de viol (822 cas soit 15,21% des cas rapportés).

2.2. Les VBG selon le type de l'incident

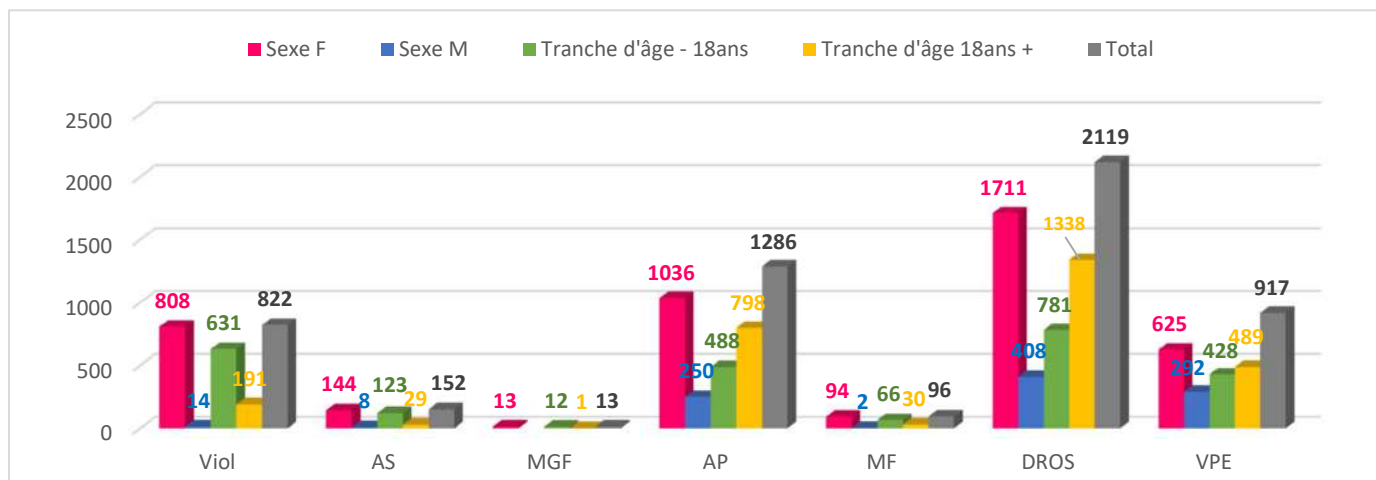
Figure 21 : Répartition des selon le type et l'incidence



Cette figure montre la célérité avec laquelle les personnes survivantes ont recours aux services de prise en charge psychosociale qui rapportent les incidents de VBG. Il ressort les cas de DROS (467 cas), de VPE (120 cas) et de Viol (77 cas) sont les cas les plus perpétrés en dehors de cette années 2020 où ils ont été rapportés.

3.1. Les VBG selon l'âge et le sexe des personnes survivantes et le type d'incident subi

Figure 22 : Répartition des VBG par sexe et par tranche d'âge



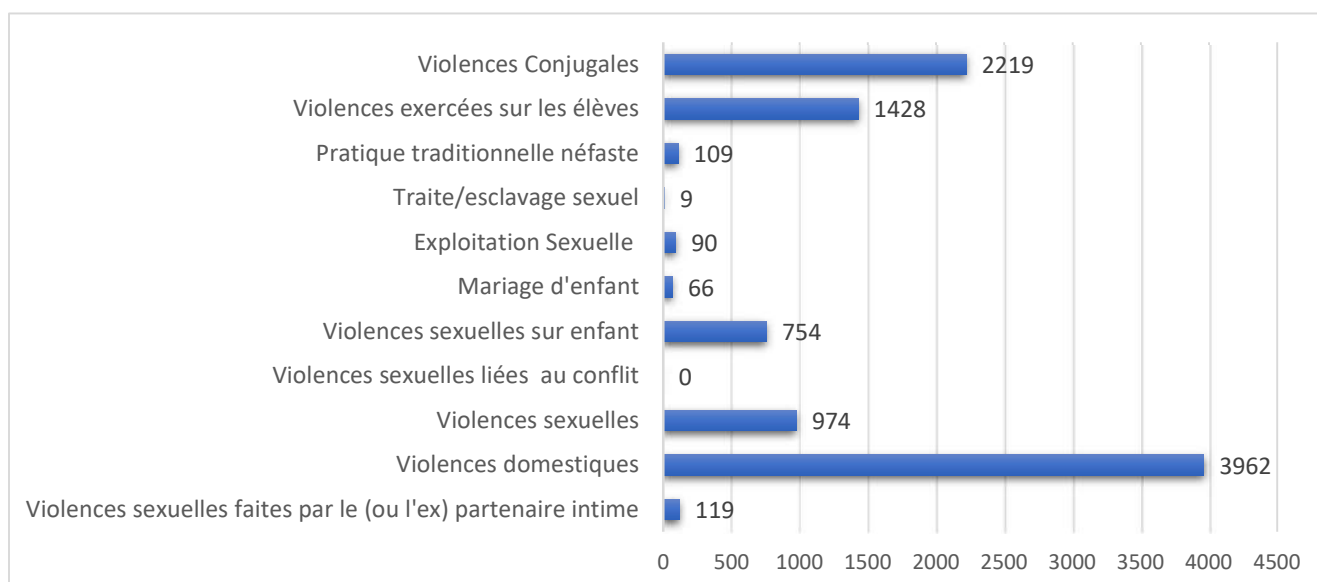
En 2020, sur 822 cas de viol, 808 sont des femmes et 14 sont des hommes. On dénombre 631 mineurs avec 404 enfants de moins de 15 ans qui ont été victimes de viol.

Les mineurs de moins de 15 ans sont de plus en plus victimes de violences sexuelles malgré les campagnes de sensibilisation à travers les 16 jours d'activisme et les mesures de répression prévues par la loi.

Aujourd'hui, l'on est à mesure de noter que **chaque jour, plus d'un enfant est victime de viol en Côte d'Ivoire.**

2.3. Catégories de VBG

Figure 23 : Catégories de VBG



A l'analyse de la figure, l'on peut dire que les violences domestiques (73,3% des cas) et plus spécifiquement les violences conjugales (41% des cas). Ces données semblent confirmer le fait que la crise sanitaire a exacerbé les violences dans les familles et dans les foyers.

2.4. Lieux et moments de perpétration des incidents de VBG selon le type

Figure 24 : Répartition des VBG selon le milieu de perpétration de l'incident

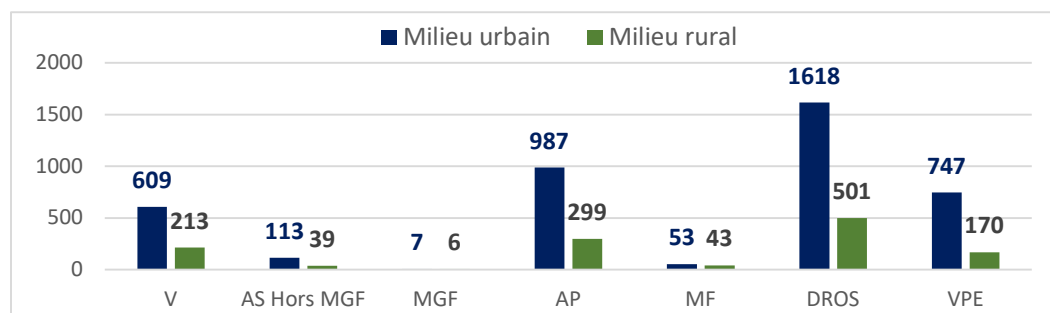


Tableau 11 : Lieu de perpétration de l'incident de VBG

Lieu de perpétration de l'incident	Viol	Agression Sexuelle		Agression Physique	Mariage Forcé	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Ecole	14	9	0	12	0	21	13	69	1,28%
Chemin de l'école	19	5	0	9	0	10	4	47	0,87%
Route/Rue	78	19	1	75	1	16	55	245	4,53%
Brousse/Forêt	73	11	3	9	0	8	1	105	1,94%
Au champ	11	6	0	10	0	15	4	46	0,85%
Au marché	3	2	0	8	0	6	31	50	0,93%
Site d'accueil	2	0	0	2	0	1	6	11	0,20%
Hôtel	10	0	0	2	0	3	3	18	0,33%
Camp	5	0	0	1	0	1	1	8	0,15%
Point de contrôle /Barrage	0	0	0	0	0	0	6	6	0,11%
Domicile de la victime	130	26	5	369	38	834	255	1 657	30,66%
Domicile de l'agresseur	337	44	3	693	32	678	349	2 136	39,52%
Autre domicile	61	12	1	28	17	130	56	305	5,64%
Autres	57	13	0	44	5	183	80	382	7,07%
Non applicable	22	5	0	24	3	213	53	320	5,92%

Tableau 12 : Moment de l'incident

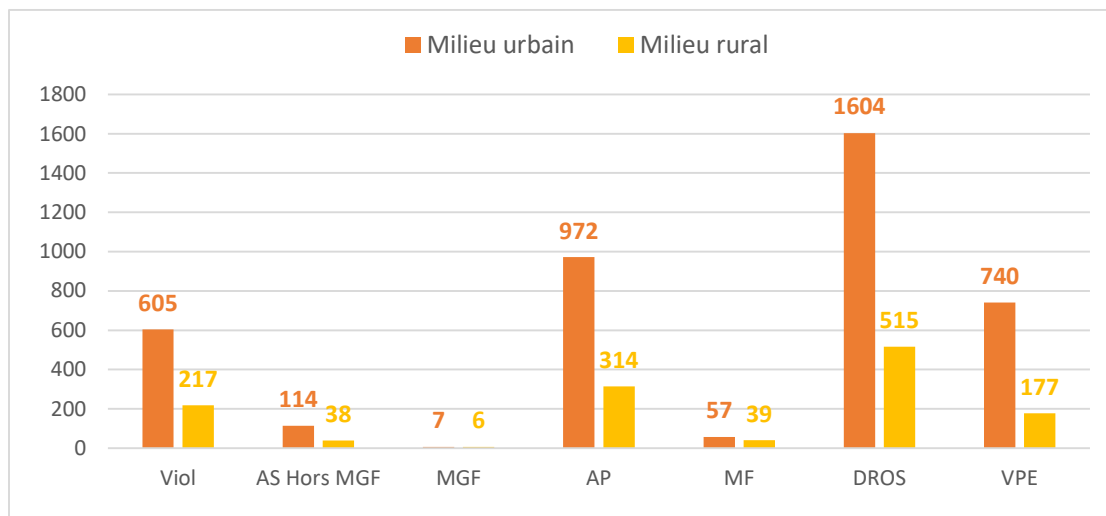
Moment de l'incident	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Matin (entre le lever du soleil et midi)	151	33	2	384	32	420	225	1 247
Après-midi (entre midi et le coucher du soleil)	182	42	2	186	17	144	116	689
Soir (entre le coucher et le lever du soleil)	418	50	3	499	12	235	167	1384
Non applicable ⁶	71	27	6	217	35	1 320	409	2 085

⁶ Non applicable est mis pour les VBG dont l'information du moment de l'incident est peu significative telles que les DROS ou les VPE

3. Profil des personnes survivantes

3.1. Milieu de résidence des personnes survivantes de VBG

Figure 25 : Répartition des VBG selon le milieu de résidence de la personne survivante

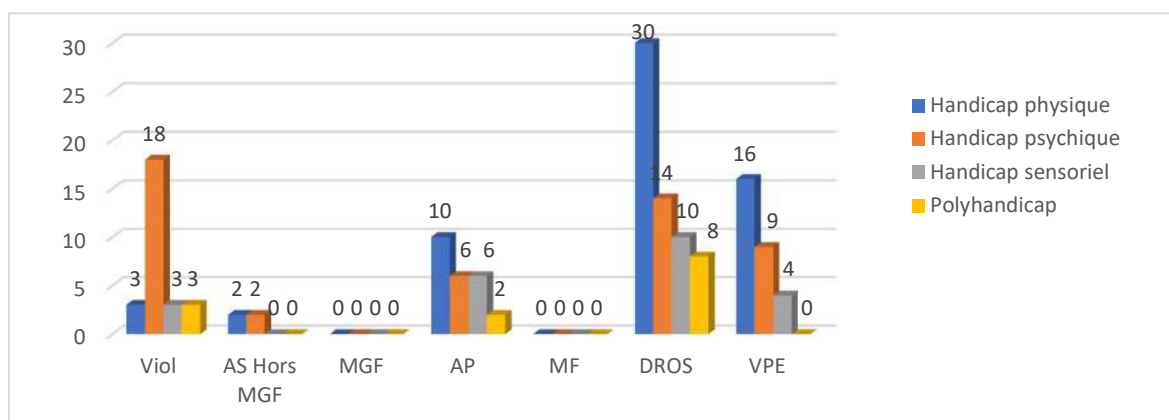


En 2020, 4 099 cas de VBG en zone urbaine ont été enregistré en zone urbaine contre 1 306 cas en zone rurale. Ces chiffres montrent que les VBG rapportées proviennent plus de la zone urbaine que de la zone rurale. Ce constat s'explique par la concentration des services sociaux en zones urbaines. Il serait donc bon de développer des stratégies pour rapprocher les services sociaux des zones rurales. Il faut donc doter de moyens logistiques les travailleurs sociaux pour plus de sensibilisation en zone rurale.

3.2. VBG et la situation de handicap des personnes survivantes

146 personnes survivantes des 5 405 cas rapportés sont en situation de handicap.

Figure 26 : VBG et situation de handicap de la personne survivante



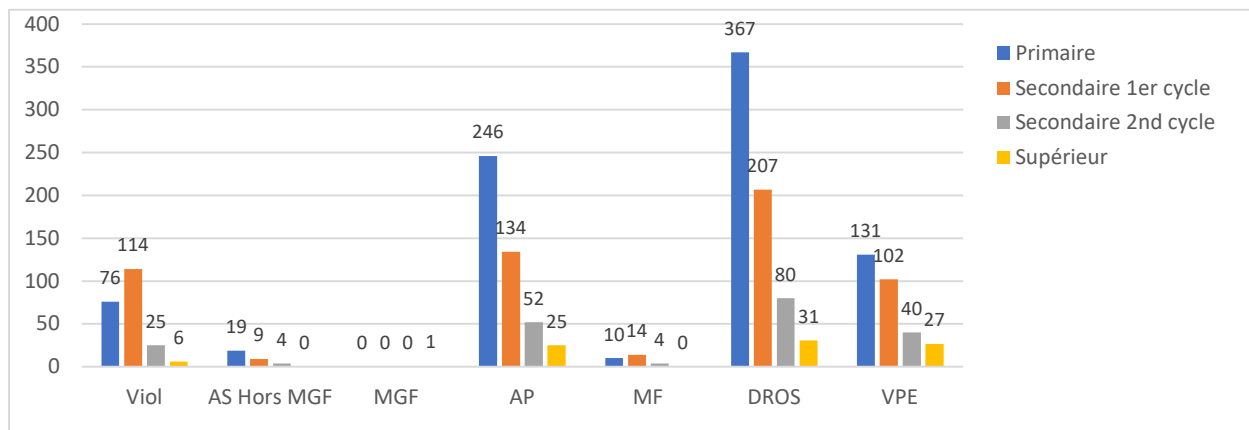
En 2020, 146 survivantes de VBG sont des personnes en situation de handicap : 61 handicaps physiques, 49 handicaps psychique, 23 handicaps sensoriels et 13 polyhandicaps.

Au regard des données antérieures notamment celles de l'an 2019 où l'on notait seulement 93 personnes survivantes en situation de handicap, de plus en plus de cas de VBG rapportés concernent les personnes en situation de handicaps. Elles sont plus victimes de DROS. Pour les cas de viol, il ressort que les personnes en situation de handicap psychique en sont plus victime au nombre de 18.

Il est donc nécessaire de mener plus de sensibilisations sur la situation de personnes vivants avec handicaps en lien avec les questions de VBG en impliquant pleinement les organisations de personnes handicapées. Il faut aussi adresser le problème de leur autonomisation.

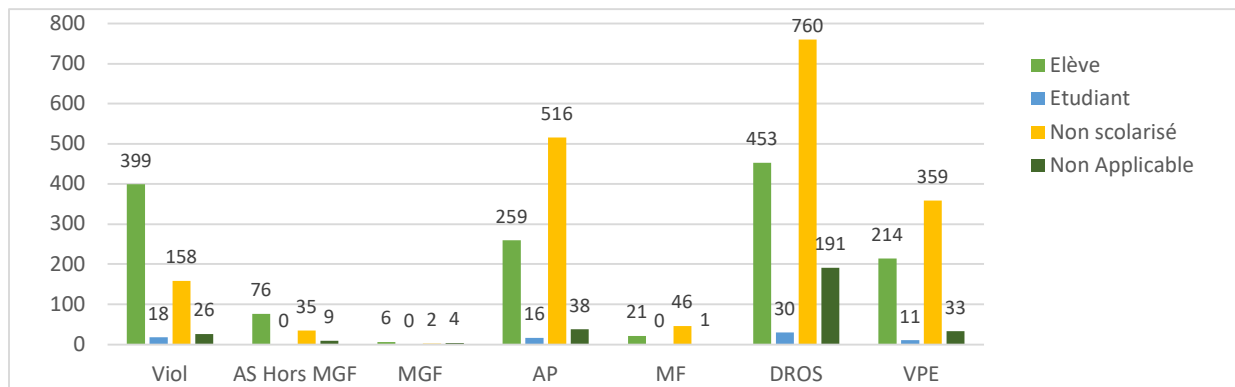
3.3. Personnes survivantes de VBG selon le niveau d'instruction, le statut scolaire et le type de VBG subi

Figure 27 : Niveau d'instruction des personnes survivantes des VBG



Ce graphique montre que les personnes ayant le niveau primaire seulement sont plus victimes que celles du niveau secondaire où les cas de viol connaissent un pic. On est alors en mesure de dire que la scolarisation pourrait être un levier important pour la lutte contre les VBG.

Figure 28 : Statut scolaire des personnes survivantes des VBG



En 2020, de nombreux élèves ont été exposés aux VBG et plus spécifiquement aux violences sexuelles. 1428 élèves soit 26,42% des cas rapportés ont été victimes de VBG dont 399 cas de viol soit 48,54% des cas de viol rapporté.

Les nouveaux phénomènes sexuels tels que les tontines sexuelles, les rencontres sur WhatsApp, les soirées pyjamas sont des facteurs de risques qui les exposent à ces violences. Il convient alors d'accentuer les sensibilisations de masse, de proximité dans les établissements scolaires et universitaires. De plus, il devient urgent d'initier une étude sur ces nouveaux phénomènes sociaux en vue de cerner leur impact sur les élèves en lien avec les VBG y compris les violences sexuelles.

4. Statistiques relatives aux présumés auteurs de VBG

4.1. Présumés auteurs de VBG selon l'âge et le sexe

Tableau 13 : Tranche d'âge des auteurs présumés

Tranche d'âge des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Moins de 18 ans	71	16	0	27	0	31	25	170
18 ans et plus	696	126	12	1 233	85	2 080	874	5 106
Mixte	7	1	0	3	3	8	7	29
Inconnu	48	9	1	23	8		11	100

En 2020, la majorité des auteurs de violences basées sur le genre étaient des adultes. Cependant, les mineurs occupent une proportion non négligeable avec un chiffre en nette augmentation par rapport à 2019.

5106 présumés auteurs étaient des personnes de plus de 18 ans et 170 avaient moins de 18 ans. 71 mineurs étaient impliqués dans les incidents de viol.

Tableau 14 : Sexe des auteurs présumés

Sexe des auteurs présumés	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Féminin	7	13	9	230	10	133	211	613
Masculin	808	137	1	978	57	1 883	629	4 493
Mixte	5	0	2	73	28	103	71	282
Inconnu	2	2	1	5	1	0	6	17

En Côte d'Ivoire les VBG sont commis majoritairement par les hommes. Cependant les femmes sont aussi impliquées. 4 493 hommes ont été auteurs de VBG contre 613 femmes.

4.2. Répartition des présumés auteurs de VBG selon leur nombre

Tableau 15 : Nombre des auteurs présumés

Nombre d'auteur(s)	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total
		Hors MGF	MGF					
Un	707	141	8	1 160	56	1 923	794	4 789
Deux	53	7	2	93	14	91	75	335
Plus de deux	47	2	2	21	7	16	13	108
Inconnu	15	2	1	12	19	89	35	173

En 2020, 100 cas de viols ont été commis par au moins deux personnes (viol en réunion). Pourtant, Les viols en réunion sont des circonstances aggravantes (article 404 aliéna 5 du code pénal). Il faut accentuer la répression des auteurs en mettant un accent sur tous les cas de viol en réunion contre tenu de leur extrême gravité.

4.3. Les Liens entre les auteurs présumés et les personnes survivantes de VBG

Tableau 16 : lien entre les auteurs présumés et les survivant(e)s

Lien entre le présumé auteur et la victime	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Partenaire ou ex-partenaire intime	106	13	0	615	8	1130	347	2 219	41,05%
Principale personne s'occupant de la survivante	24	4	8	207	34	288	166	731	13,52%
Membre de la famille (hors conjoint ou personne s'occupant de la survivante)	54	20	1	236	32	449	208	1 000	18,50%
Superviseur/employeur	2		0	2	0	3	2	9	0,17%
Camarade	39	4	0	10	0	18	14	85	1,57%
Enseignant/responsable scolaire	5	1	0	7	0	1	3	17	0,31%
Prestataire de service	6	0	0	0	0	6	0	12	0,22%
Colocataire	12	1	0	4	0	2	2	21	0,39%
Voisin	61	18	0	26	0	8	10	123	2,28%
Ami de la famille	44	4	0	10	6	10	29	103	1,91%
Autre membre de la communauté résidente	76	12	1	17	2	28	17	153	2,83%
Sans lien	199	39	1	53	2	38	38	370	6,85%
Autre lien	35	8	0	52	6	106	61	268	4,96%
Inconnu	159	28	2	47	6	32	20	294	5,44%

Ce tableau montre que 2 219 auteurs de VBG sont le partenaire ou l'ex-partenaire intime, et 1000 issus du cercle familial. Ces chiffres confirment que les VBG sont d'ordre privé ou familial. 106 cas de viol impliquent des partenaires et des ex-partenaires intimes. Ces cas qui pourraient être qualifié de viol conjugal nous invitent à communiquer sur les nouvelles dispositions du code pénal qui prennent en compte désormais cette situation.

4.4. Les Professions des auteurs présumés de VBG

Tableau 17 : Profession des auteurs présumés

Profession de l'auteur présumé	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
Enseignant(e)	19	3	0	73	0	69	30	194	3,59%
Prestataire de santé	4	0	0	11	0	10	8	33	0,61%
Fonctionnaire	13	1	0	75	0	83	29	201	3,72%
Forces armées légales (Policier /Gendarme /Militaire, ...)	8	5	0	21	0	39	12	85	1,57%
Dozo /Mercenaire /Milicien	0	0	0	0	0	3	1	4	0,07%
Dignitaire religieux	9	0	0	6	1	10	7	33	0,61%
Leader communautaire	1	0	0	4	2	5	3	15	0,28%
Leader politique	0	0	0	1	0	1	0	2	0,04%
Planteur/Agriculteur	76	12	2	237	32	496	146	1 001	18,52%
Commerçant(e)	43	6	1	151	19	189	114	523	9,68%
Transporteur	27	3	0	40	2	126	42	240	4,44%
Etudiant(e)/Elève	79	19	0	29		62	38	227	4,20%
Agent du SNU	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Sans emploi	85	19	5	134	5	196	75	519	9,60%
Autres	190	31	2	388	25	616	327	1 579	29,21%
Inconnue	268	53	3	116	10	214	85	749	13,86%

Parmi les auteurs présumés dont la profession est connue, les planteurs/ agriculteurs occupent la première place avec les 1001 cas rapportés soit 18, 52% du total. Ces personnes qui travaillent dans le domaine de L'agriculture sont encore fortement influencés par la tradition qui fait le lit des VBG. Elles sont responsables de nombreux cas de nombreux cas de violences physiques (237 cas) et de DROS (496 cas). Il faut donc intensifier la sensibilisation à leur endroit.

5. Statistiques portant sur la prise en charge des VBG

5.1 Célérité dans la déclaration des cas de VBG à une structure de prise en charge psychosociale

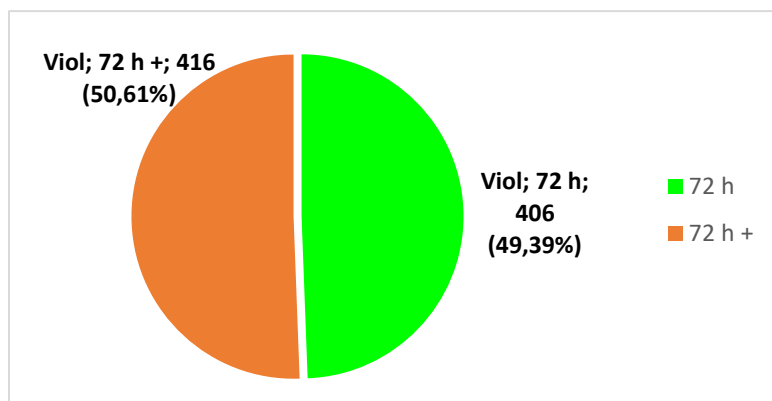
Tableau 18 : Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration

Temps écoulé entre l'incident et sa déclaration	V	AS		AP	MF	DROS	VPE	Total	Proportion
		Hors MGF	MGF						
0 à 3 jours	426	86	4	888	41	820	420	2 685	49,68%
4 à 14 jours	196	35	3	219	24	339	176	992	18,35%
15 à 30 jours	35	8	0	59	14	132	51	299	5,53%
31 à 90 jours	64	12	2	58	9	223	96	464	8,58%
91 jours et plus	101	11	4	62	8	605	174	965	17,85%

Globalement, l'on note que plus de 50% des cas sont déclaré chez les prestataires de la prise en charge psychosociale après trois jours.

5.2 Prise en charge médicale des cas Viols

Figure 29 : Délais de la PEC médicale des cas de viol



2020, Le taux des cas de viol pris en charge hors délai (72H) reste élevé. On dénombre 416 victimes soit 50, 61% des cas de viol qui sont arrivés hors du délai de 72 heures. Pourtant, le viol est une urgence médicale et le retard dans la prise en charge peut occasionner des conséquences dramatiques que sont les contaminations aux IST, VIH/ SIDA, les grossesses non désirées. Cela est dû aux règlements amiables qui sont privilégiés, la méconnaissance des textes juridiques en la matière, les pesanteurs socioculturelles (alliances interethniques...), les représailles et le poids de la chefferie dans certaines localités. Il convient donc d'accentuer la sensibilisation des communautés afin de les amener à recourir immédiatement au service de santé après les incidents de viols. Il serait bon également de mener une analyse approfondie des raisons qui maintiennent ce fort taux de cas hors délai.

5.3. Accessibilité au système juridique et/ou judiciaire des personnes survivantes de VBG

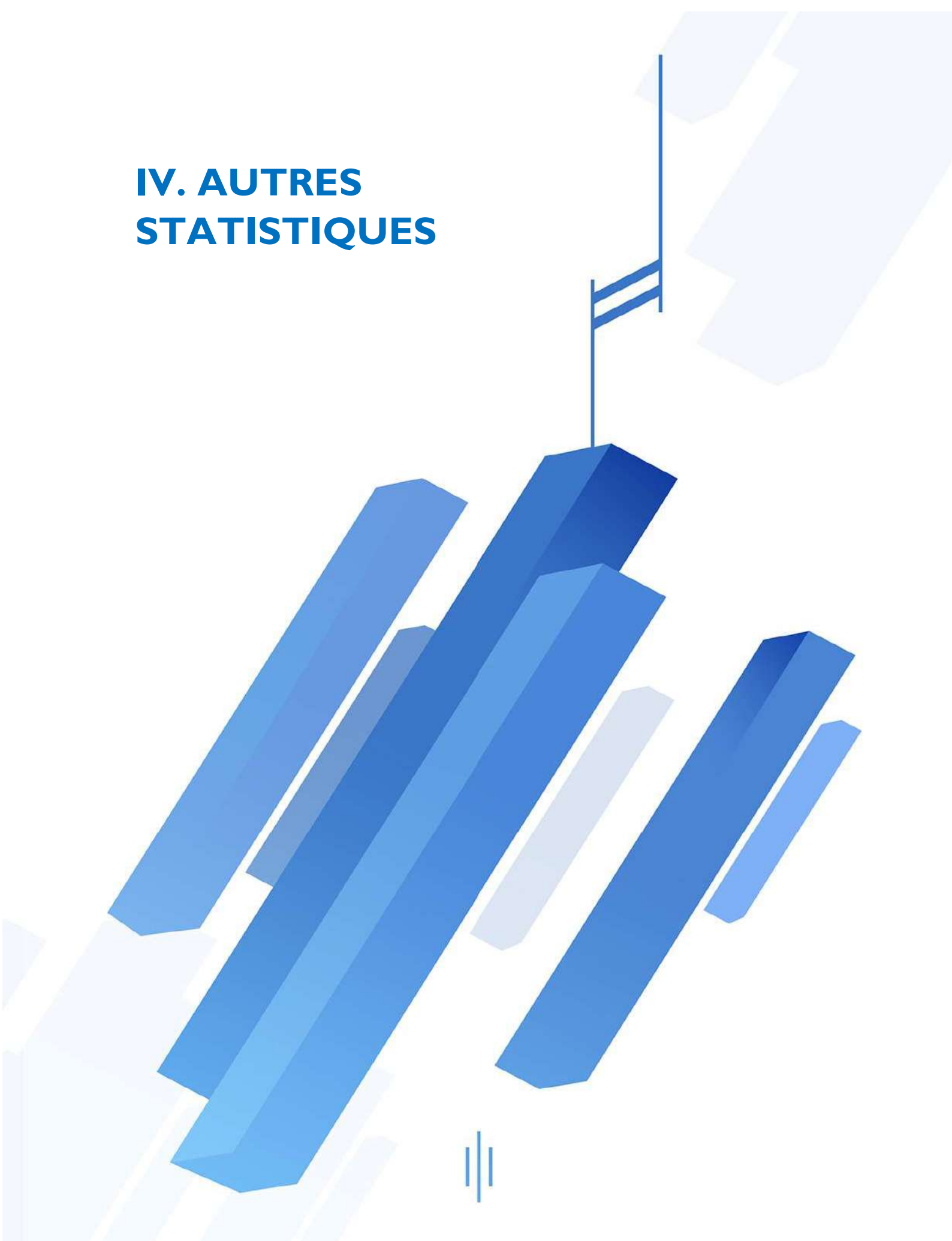
Tableau 19 : Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire

Personnes survivantes de VBG ayant accédé à la PEC juridique et/ou judiciaire	Viol	AS hors MGF	MGF	Agression physique	Mariage forcé	DROS	VPE	TOTAL
Nombre de plaintes portées	488	53	1	220	18	101	79	960
Proportion de victimes ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	59,4%	34,9%	7,7%	17,1%	18,8%	4,8%	8,6%	17,8%
Nombre de victime de sexe féminin ayant porté plainte	480	52	1	182	18	81	58	872
Proportion de victime de sexe féminin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	59,4%	36,1%	7,7%	17,6%	19,1%	4,7%	9,3%	19,7%
Nombre victime de sexe masculin ayant porté plainte	8	1		38	0	20	21	88
Proportion de victime de sexe masculin ayant porté plainte auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, autorités judiciaires)	57,1%	12,5%		15,2%	0,0%	4,9%	7,2%	9,0%
Nombre de plaintes portées pour enfants victimes	362	46	1	63	11	21	33	537
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les enfants victimes	57,4%	37,4%	8,3%	12,9%	16,7%	2,7%	7,7%	21,2%
Nombre de plaintes portées pour les filles victimes	355	45	1	38	11	14	22	486
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les filles victimes	57,3%	38,5%	8,3%	13,1%	16,9%	3,0%	8,6%	26,5%
Nombre de plaintes portées pour les garçons victimes	7	1		25	0	7	11	51
Proportion de plaintes portées auprès de structures compétentes (police, gendarmerie, justice) pour les garçons victimes	63,6%	16,7%		12,7%	0,0%	2,3%	6,4%	7,3%

Ce tableau nous montre que la proportion des personnes ayant porté plainte pour les cas de viol demeure encore faible face à la politique de tolérance zéro de l'Etat de Côte d'Ivoire. Seulement 59,4% des victimes de viol ont porté plainte auprès des structures compétentes. Ce chiffre est en réduction par rapport à 2019 où 61% de victimes avaient portées plaintes.

Il faut donc continuer à vulgariser les textes de lois qui répriment le viol afin de rassurer les personnes survivantes sur les voies de recours. Aussi faut-il décourager les règlements à l'amiable en notifiant au procureur tous les cas de viol en renforçant la collaboration entre les plateformes et les points focaux. En somme, il faut accentuer la lutte contre l'impunité.

IV. AUTRES STATISTIQUES

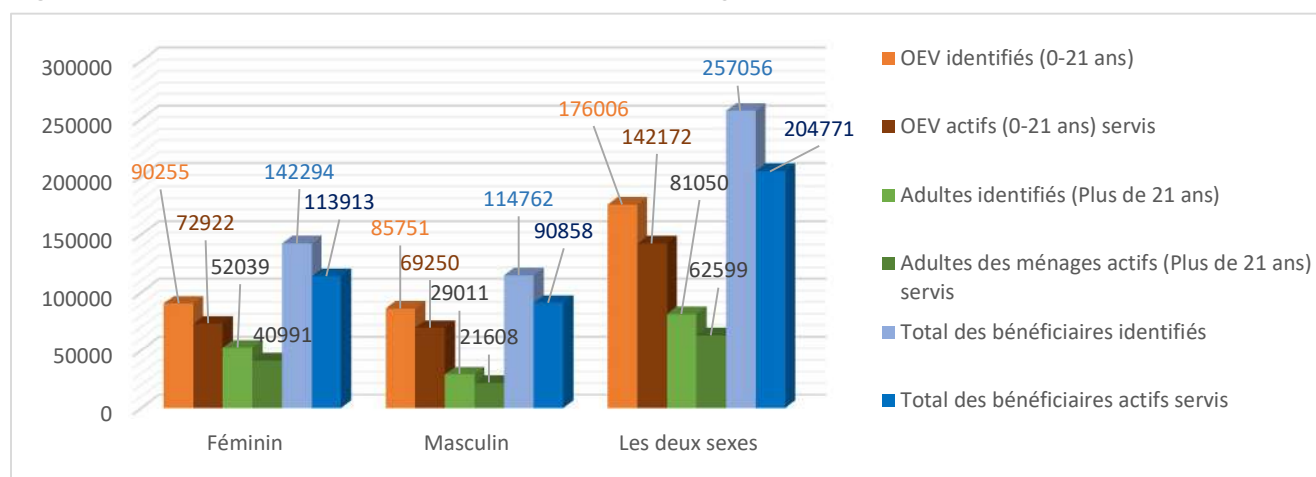


1. Statistiques du Programme National de prise en charge des Orphelins et Enfants rendus Vulnérables du fait du VIH/SIDA (PNOEV)

Les informations relatives aux OEV qui suivront concernent la période du 1^{er} semestre 2020 car elles ont fait l'objet d'une validation. Celles du second semestre étant disponibles mais non validées seront analysées dans les futures éditions de ce document.

1.1. OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida

Figure 30 : OEV et adultes identifiés et servis par les programmes OEV



Au premier semestre de l'année 2020, les programmes OEV de soutien aux enfants et leurs familles affectés par le VIH Sida ont identifié 257 056 bénéficiaires dont 176 006 OEV (68,47%) et 81 050 adultes (31,53%) membres des ménages. Parmi ces bénéficiaires, 55,36% sont de sexe féminin et 44,64% de sexe masculin. Le pourcentage de bénéficiaires servis est de 79,66%, dont 69,43% d'OEV et 30,57% adultes membres des ménages OEV.

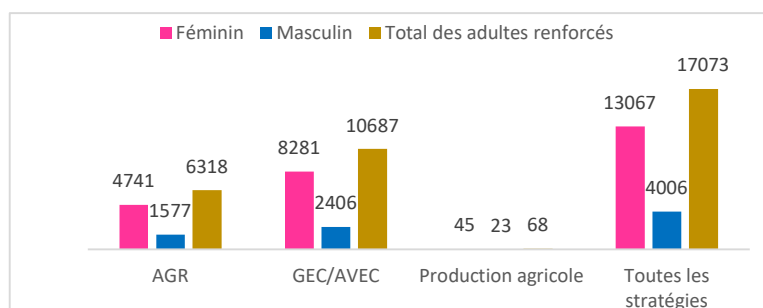
1.2. Nombre d'adultes ayant bénéficié de renforcement économique

Tableau 20 : Groupements AVEC/GEC fonctionnels et Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents

	Féminin	Masculin	TOTAL
Personnes formées pour offrir des services aux OEV et adolescents	249	189	438

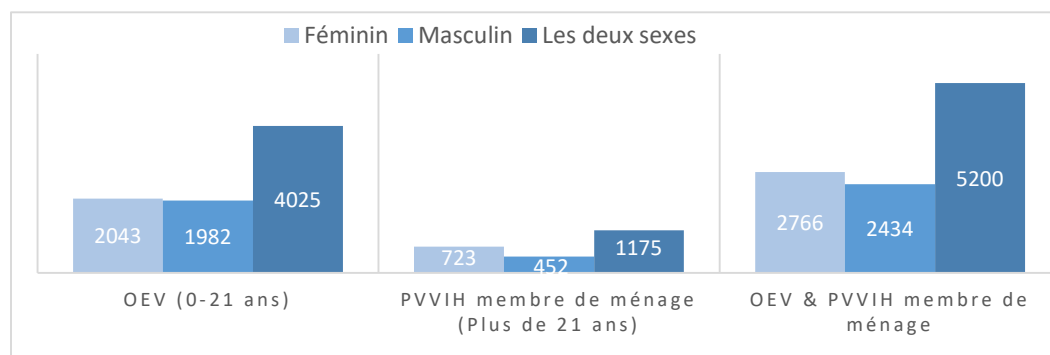
Au premier semestre de l'année 2020, 426 groupements AVEC/GEC fonctionnels ont été relevés. Par ailleurs, 438 acteurs des services sociaux ont été formés pour offrir des services aux OEV et adolescents. En outre, 17 073 membres de groupements et associations ont été renforcés économiquement pour satisfaire aux besoins de leurs ménages.

Figure 31 : adultes ayant bénéficié de renforcement économique pour satisfaire aux besoins de leurs ménages



1.3. Indicateurs relatifs à l'alimentation et à la nutrition

Figure 32 : OEV et PVVIH membres de ménage diagnostiqués malnutris



Les OEV et les Personnes adultes Vivant avec le VIH ayant été diagnostiqués malnutris sont de 5200. Parmi ces personnes malnutries, 77,40% sont OEV et 22,60% sont adultes.

Figure 33 : OEV et adultes ayant reçu un appui alimentaire

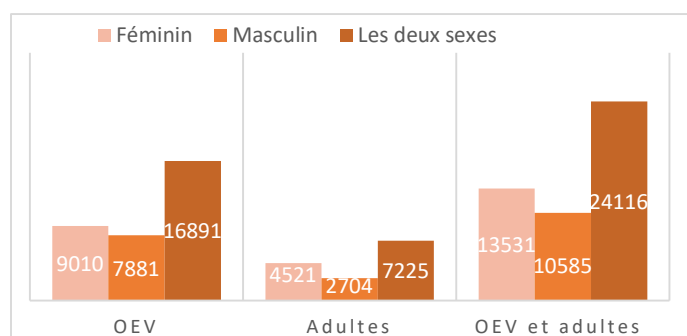
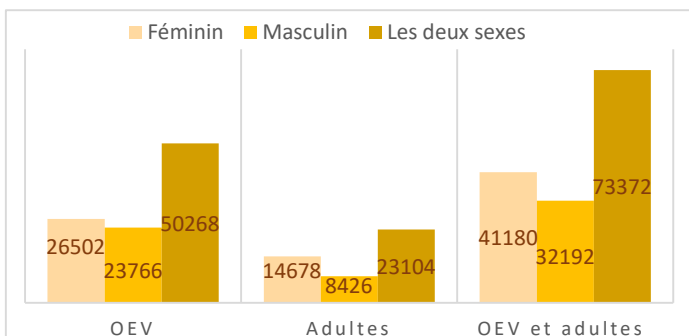


Figure 34 : OEV et adultes ayant reçu des services de nutrition



Plusieurs services sont offerts aux bénéficiaires du PNOEV dont les services de nutrition/alimentation, illustrés par les Figures 33 et 34. Le pourcentage des bénéficiaires ayant reçu un appui alimentaire est de 9,38%. Ceux ayant reçu un service de nutrition représentent 28,54%.

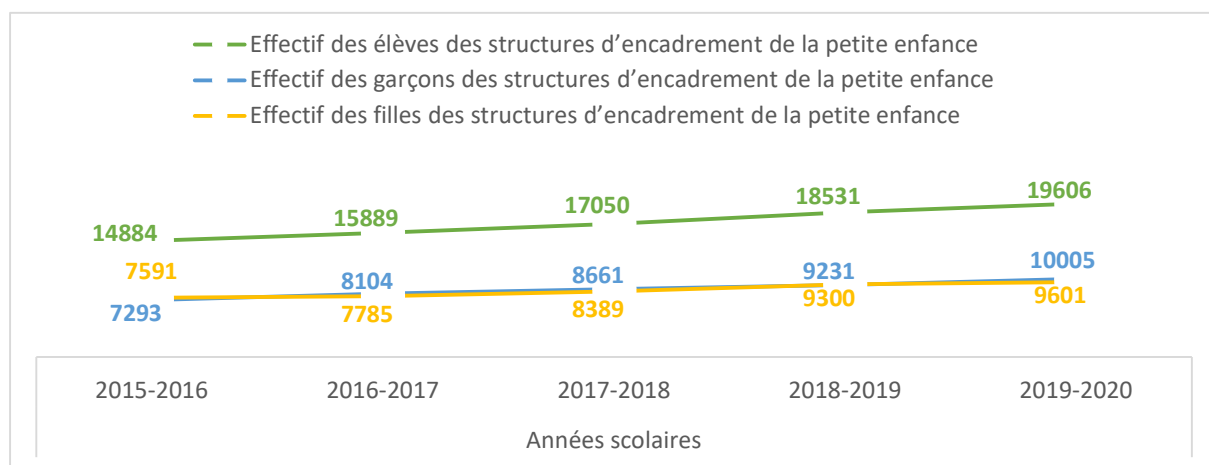
1.4. Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services

Tableau 21 : Indicateurs relatifs à la scolarisation et aux services

	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre d'OEV et adolescents scolarisés	42 251	40 472	82 723
Nombre d'OEV et adolescents servis et dépistés positifs au VIH	1 157	955	2 112

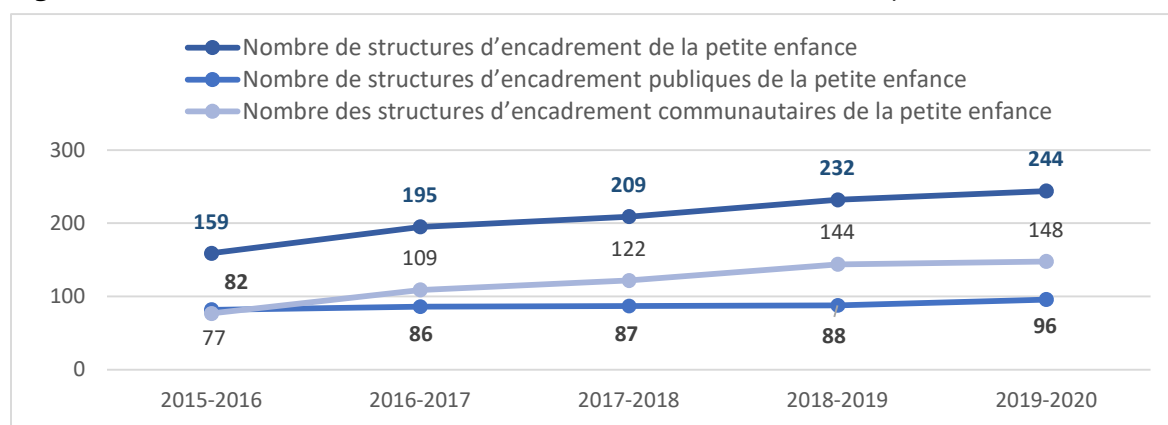
2. Evolution des principaux indicateurs sur les structures d'encadrement de la petite enfance

Figure 35 : Evolution des effectifs des élèves des structures d'encadrement de la petite enfance



Les effectifs des élèves des structures d'encadrement augmentent régulièrement depuis 2015. Le taux moyen de croissance annuel des effectifs est de 7,14%. Cette augmentation est constatée tant chez les filles que les garçons.

Figure 36 : Evolution des effectifs des structures d'encadrement de la petite enfance



Afin d'être toujours à mesure d'accueillir les enfants dont l'effectif est croissant, de nouvelles structures d'encadrement sont construites et équipées, avec une moyenne de 21 structures par an. Cependant, ces nouvelles constructions restent essentiellement les structures communautaires.

3. Statistiques sur les Institutions de formation et d'Education Féminine (IFEFF)

3.1. Répartition nationale des IFEFF

Pendant l'année académique 2020-2021, le dispositif de formation était constitué de 130 IFEFF, dont 122 établissements publics et 08 confessionnels. Il faut noter que ce dispositif est inégalement réparti sur le territoire national. Dans chaque région, les effectifs des IFEFF sont les suivants : Haut-Sassandra (6), Gôh (6), Hambol (6), Grands Ponts (5), Lôh-Djiboua (5), Tonkpi (5), Sud-Comoé (5), La Mé (5), Gbêkê (5), Bélér (5), Gontougo (5), Agnéby-Tiassa (4), Indénié-Djuablin

(4), Cavally (4), Bagoué (4), Kabadougou (3), Poro (3), Marahoué (3), Iffou (3), N'Zi (3), Moronou (3), Nawa (3), San-Pedro (2), Gboklê (2), Bounkani (2), Tchologo (2), Guémon (1).

Figure 37 : Répartition des IFEF au plan national

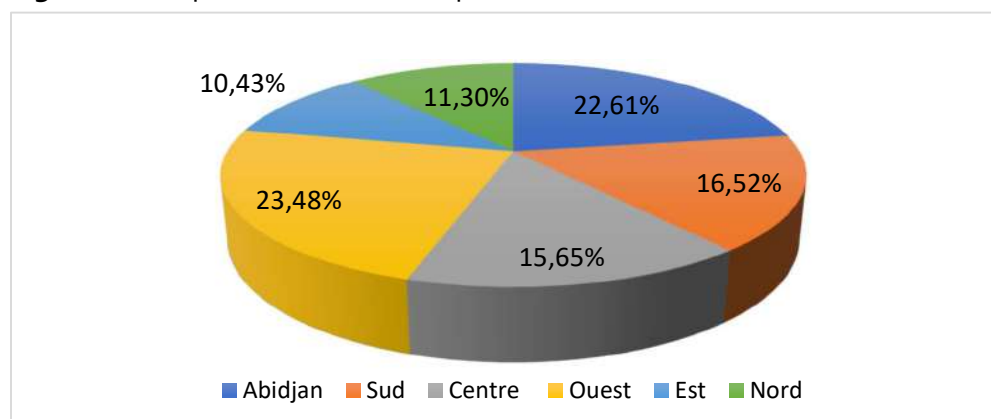


Tableau 22 : Répartition des IFEF par zone et par milieu de résidence

Zones	Total IFEF	Milieu rural	Milieu urbain	% IFEF en milieu rural	% IFEF en milieu urbain	Statut des IFEF	
						Public	Privé
Abidjan	26	0	26	0	100	20	6
Sud	19	3	16	16	84	17	2
Centre	18	1	17	6	94	18	0
Ouest	27	1	26	4	96	23	4
Est	12	2	10	17	83	12	0
Nord	13	3	10	23	77	13	0
Total	115	10	105	9	91	103	12

La répartition des IFEF selon le milieu de résidence (tableau 22) fait ressortir qu'au niveau national, 91% de ces structures sont localisées en milieu urbain tandis que 9% seulement se trouvent en milieu rural. Les trois zones qui comptent le plus d'IFEF en milieu urbain sont Abidjan (100%), l'Ouest (96%) et le Centre (94%). Dans leur grande majorité, ces IFEF sont gérées par l'Etat (93,85%), le reste (6,15%) étant la propriété des organisations confessionnelles.

3.2. Ratio d'encadrement des auditrices des IFEF

Tableau 23 : Ratio d'encadrement des auditrices des IFEF

Effectif enseignantes	Effectif auditrices	Ratio
426	4 937	01 enseignante pour 11 auditrices

Le ratio de onze (11) auditrices par enseignante indique une disponibilité du personnel d'encadrement dans les IFEF. Cela devrait permettre d'améliorer la qualité de la formation.

4. La promotion de la Famille

En 2020, 400 ménages ont été formés à la gestion des ressources familiales, 1 500 familles sensibilisées sur les valeurs morales et 200 autres entretenues sur les avantages de la médiation familiale dans le règlement des conflits conjugaux.

5. Les ressources humaines

Au cours de l'année 2020, le MFFE compte 2 844 fonctionnaires et agents de l'Etat, dont 1 959 de sexe féminin (68,88%) et 885 de sexe masculin (31,12%). Ces agents sont répartis par catégorie A, B, C et D suivant les graphiques ci-après :

Figure 38 : Répartition de l'effectif du personnel du MFFE par sexe et par catégorie d'emploi

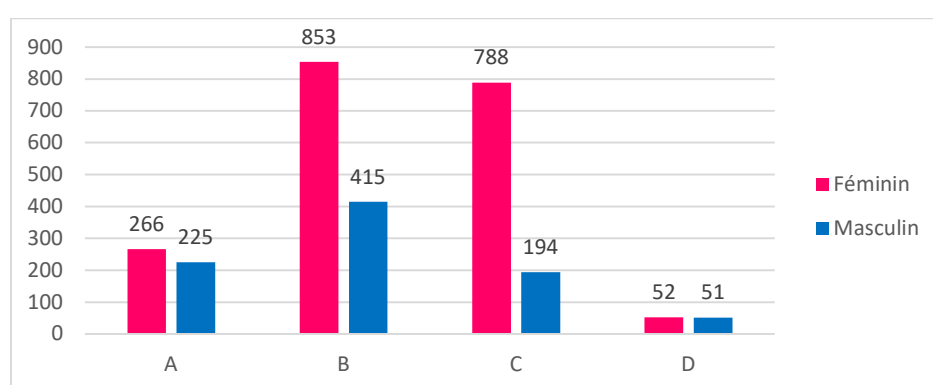
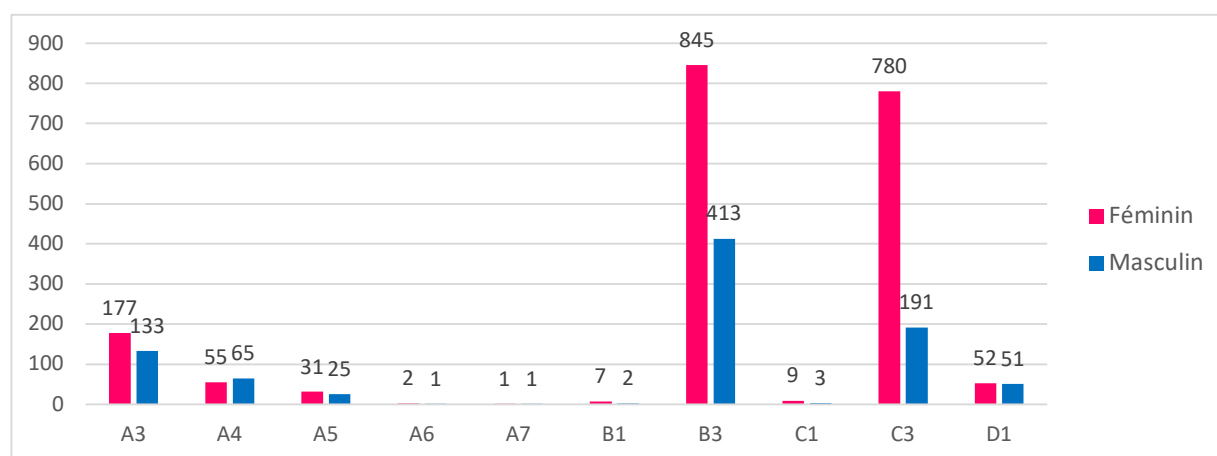


Figure 39 : Répartition de l'effectif du personnel du MFFE par sexe et par grade



Le personnel du MFFE compte essentiellement des agents de grade B3 (44,23%) et C3 (34,14%).

Tableau 24 : Effectif du personnel du MFFE de l'année 2020, réparti par emploi

EMPLOIS	Effectif
ADJOINT ADMINISTRATIF	27
ADMINISTRATEUR DES AFFAIRES FINANCIERES	1
ADMINISTRATEUR DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	2
AGENT DE BUREAU	46
AGENT DE MAITRISE DES TRAVAUX PUBLICS	1
AGENT D'HYGIENE	11
AGENT JOURNALIER	1
AIDE-SOIGNANT	1
ANIMATEUR RURAL	1
ARCHIVISTE	6
ASSISTANT COMPTABLE	12
ASSISTANT DE DIRECTION	1
ASSISTANT SOCIAL	115
ASSISTANT SOCIAL ADJOINT	101
ASTP/CHAUFFEUR	15
ATTACHE ADMINISTRATIF	10
ATTACHE DE DIRECTION	1
ATTACHE DES FINANCES	3
ATTACHE DU TRAVAIL ET DES LOIS SOCIALES	3
ATTACHE SOCIAL	7
AUXILIAIRE SOCIAL	10
CONSEILLER A L'EXTRA-SCOLAIRE	4
CONSEILLER D'EDUCATION	1
CONSEILLER D'EDUCATION PERMANENTE	44
CONSEILLER D'EDUCATION PRESCOLAIRE	15
CONSEILLER D'EDUCATION PRESCOLAIRE ET PRIMAIRE	5
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DU PRESCOLAIRE ET DU PRIMAIRE	5
CONTRACTUEL	32
EDUCATEUR	11
EDUCATEUR PRESCOLAIRE	568
EDUCATEUR PRESCOLAIRE ADJOINT	574
EDUCATEUR SPECIALISE	210
ELECTRICIEN	1
ENSEIGNANT CHERCHEUR	3
INFIRMIER DIPLOME D'ETAT	8
INFIRMIER SPECIALISTE	1
INGENIEUR COMMERCIAL	2
INGENIEUR EN AGRONOMIE	2
INGENIEUR EN INFORMATIQUE OPT. RES. TELECOM.	8
INGENIEUR INFORMATICIEN : GENIE LOGICIEL	1
INGENIEUR INFORMATIQUE	1

INGENIEUR PRINCIPAL EN AGRONOMIE	1
INGENIEUR TECH INFORMATIQUE -MAINTENANCE	1
INSPECTEUR D'EDUCATION	6
INSPECTEUR D'EDUCATION PERMANENTE	6
INSPECTEUR D'EDUCATION SPECIALISEE	65
INSPECTEUR D'ORIENTATION	1
INSPECTEUR GENERAL DES TECHNIQUES ADMINISTRATIVE ET BUREAUTIQUE	1
INSPECTEUR GENERAL OPTION LETTRES MODERNES	1
INSPECTEUR PRINCIPAL DE LA JEUNESSE ET DU SPORT	1
INSPECTEUR PRINCIPAL D'EDUCATION SPECIALISEE	33
INSPECTEUR PRINCIPAL D'ORIENTATION	1
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION LETTRES MODERNES	2
INSPECTEUR PRINCIPAL OPTION VIE FAMILIALE ET SOCIALE	1
INSTITUTEUR	14
INSTITUTEUR ADJOINT	2
JURISTE	1
KINESITHERAPEUTE	5
MAÎTRE ADJOINT D'EDUCATION PERMANENTE	248
MAÎTRE DE CONFERENCE AGREGÉ	2
MAÎTRE D'EDUCATION PERMANENTE	278
MAÎTRE D'EDUCATION SPECIALISEE	199
MEDECIN	1
MEDECIN EN CHEF	1
PREPOSE INTERMINISTERIEL	2
PROFESSEUR DE COLLEGE	1
PROFESSEUR DE LYCEE	11
PROFESSEUR D'EDUCATION PERMANENTE	22
PROFESSEUR PRINCIPAL D'EDUCATION PERMANENTE	1
SAGE-FEMME SPECIALISEE	1
SECRETAIRE ADMINISTRATIF	11
SECRETAIRE ASSISTANT ADMINISTRATIF	12
SECRETAIRE ASSISTANT COMPTABLE	5
SECRETAIRE ASSISTANT DE DIRECTION	9
SECRETAIRE COMPTABLE	2
SECRETAIRE DE DIRECTION	6
SECRETAIRE STENOACTYLOGRAPHE	1
TECHNICIEN SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	7
TECHNICIEN SUPERIEUR DE L'INFORMATIQUE EN GESTION	4
TECHNICIEN SUPERIEUR EN INFORMATIQUE OPTION MAINTENANCE	7
Effectif général	2 844

CONCLUSION

Les données rapportées en 2020 viennent confirmer plus ou moins des suspicions déjà établies auparavant. Les violences domestiques, conjugales ou faites par un membre du cercle familial occupent une place prépondérante dans les catégories de violences basées sur le genre et de violences faites aux enfants. Le niveau d'instruction compte, et les personnes en situation de handicap, peu nombreuses soient-elles parmi les survivants, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Ces données viennent par ailleurs, apporter de l'espoir quant à la lutte contre ces violences et à la prise en charge des survivants. La majorité de ces derniers ont déclaré leurs incidents aux services de prise en charge psychosocial avant le délai de 3 jours. Ces services, quant à eux, ont un taux de réussite idéal dans la gestion des alertes qui leurs sont faites.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations qui suivent découlent des analyses faites ci-dessus et des problèmes rencontrés dans la collecte de données.

En matière de prévention :

- Assurer le suivi du fonctionnement des comités de protection enfant en milieu rural
- Vulgariser le guide d'animation communautaire
- Harmoniser la méthodologie d'installation des CPE
- Impliquer les travailleurs sociaux dans l'installation des mécanismes
- Renforcer les capacités des acteurs des comités de veille
- Renforcer la sensibilisation en milieu rural
- Renforcer les mécanismes institutionnels et communautaires de prévention et de PEC (Services spécialisés de prise en charge)
- Vulgariser l'arsenal juridique portant sur la situation des enfants en situation de handicap
- Repositionner effectivement la famille au cœur de la protection de l'enfant conformément à la PNPE
- Construire et équiper des centres éducatifs dans les régions de la Côte d'Ivoire
- Faire la promotion du code pénal.
- Sensibiliser les parents sur leur rôle primordial dans l'éducation des enfants en faisant ressortir les incidences juridiques des VBG en général et du viol en particulier.
- Sensibiliser les parents à une meilleure répartition des tâches entre filles et garçons.
- Sensibiliser la communauté à signaler les cas
- Sensibiliser les parents sur la vulnérabilité accrue des enfants les soirs
- Sensibiliser les parents sur le bon encadrement de leur enfant
- Renforcer les sensibilisations à l'endroit des agents d'état civil, des élus et de cadres de la région

En matière de Prise en charge :

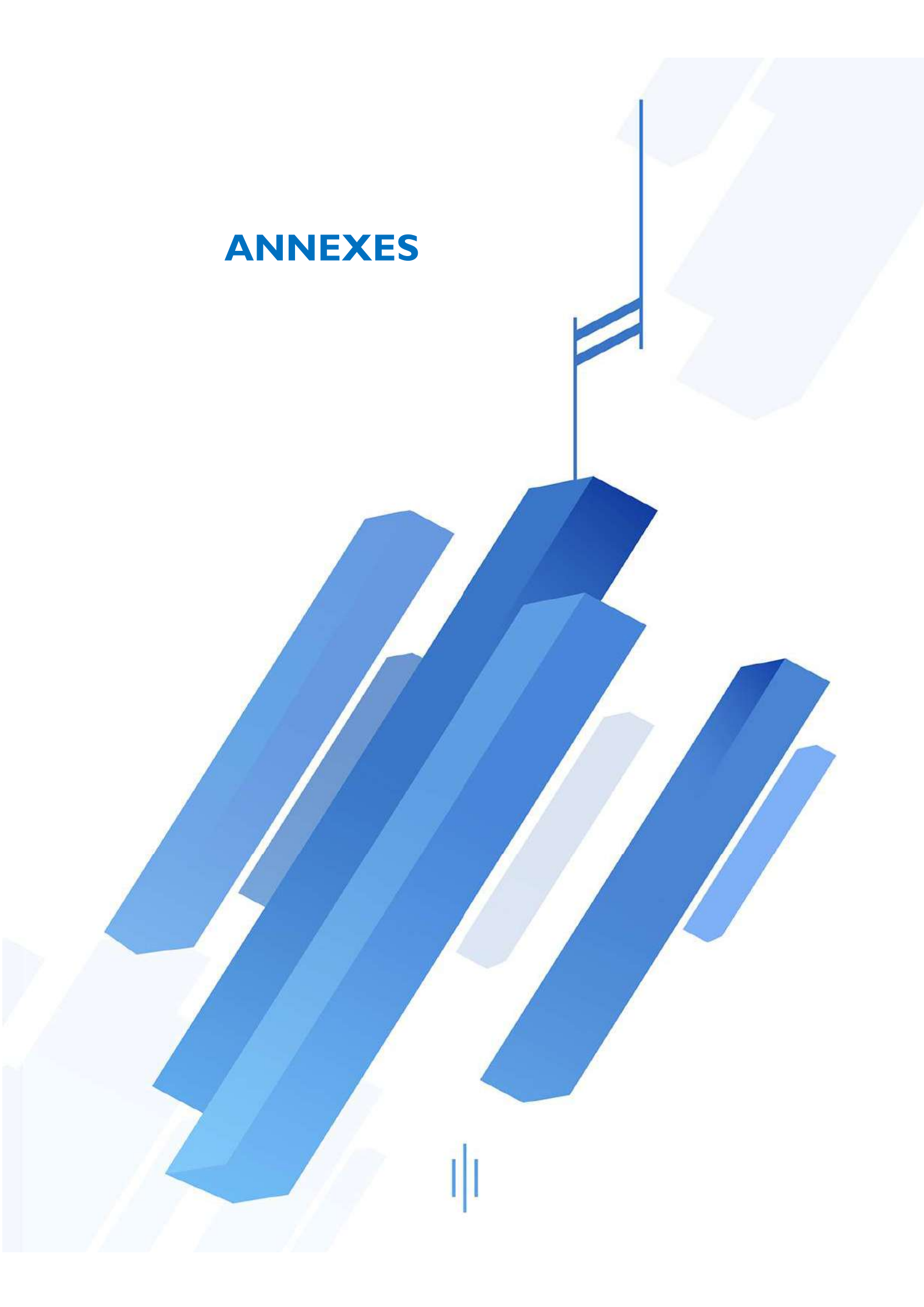
- Mettre à disposition ou augmenter les ressources financières allouées pour la prise en charge des personnes survivantes de violences (y compris les enfants et les personnes victimes de VBG) et celles rendues vulnérables ;
- Renforcer régulièrement les capacités du personnel des structures de prise en charge en vue de palier à la mobilité des agents de l'Etat.
- Former les enfants aux techniques d'autodéfense
- Des stratégies doivent être mis en œuvre pour que les violences sur les garçons victimes de violences soient déclarées et pris en charge.
- Créer des AGR pour les familles indigentes
- Multiplier les audiences foraines
- Développer des mécanismes de protection incluant les familles

- Aller au bout des poursuites entamées contre les auteurs.
- Initier des activités de guidances parentales
- Rendre opérationnel le dispositif de familles d'accueil
- Construire et équiper les centres de transit dans les régions de la Côte d'Ivoire

En matière de collecte de données :

- Renforcer les capacités des travailleurs sociaux (actualisation de leur compétence)
- Etablir une synergie d'actions avec les autres acteurs (santé, justice...)
- Renforcer la collaboration entre les parties prenantes de la PEC
- Redynamiser les plateformes de collaboration
- Installer ou créer des plateformes de collaboration
- Renforcer les capacités opérationnelles des structures de PEC (Equipement en matériel roulant)

ANNEXES



Annexe 1 : Statistiques chiffrées des VBG par région et par district administratif

Districts	N°	Régions	Viol	AS		AP	MF	DROS	VPE	TOTAL
				Hors MGF	MGF					
Abidjan	1	D.A. Abidjan	66	11	5	149	5	180	85	501
Yamoussoukro	2	D.A. Yamoussoukro	27	4	0	47	1	60	25	164
Bas-Sassandra	3	Gboklé	0	0	0	0	0	0	0	0
	4	Nawa	31	15	0	58	8	86	22	220
	5	San-Pedro	32	3	2	48	2	107	23	217
Comoé	6	Indénié-Djuablin	10	3	0	15	1	48	23	100
	7	Sud-Comoé	51	11	1	54	3	98	54	272
Denguélé	8	Folon	0	2	0	3	4	0	3	12
	9	Kabadougou	12	4	0	10	7	25	16	74
Goh-Djiboua	10	Gôh	23	6	0	34	4	26	42	135
	11	Loh-Djiboua	27	4	0	30	0	14	45	120
Lacs	12	Bélier	4	5	0	4	0	16	1	30
	13	Iffou	5	0	1	22	1	86	14	129
	14	Moronou	12	2	0	23	2	73	23	135
	15	N'Zi	28	1	0	23	1	54	13	120
Lagunes	16	Agneby-Tiassa	12	5	0	19	3	20	8	67
	17	Grands ponts	25	11	0	109	1	106	11	263
	18	Mé	29	1	0	18	1	34	9	92
Montagnes	19	Cavally	28	1	0	46	1	68	62	206
	20	Guémon	41	1	0	55	3	24	24	148
	21	Tonkpi	52	9	2	113	1	183	39	399
Sassandra-Marahoué	22	Haut-Sassandra	101	8	0	99	10	135	77	430
	23	Marahoué	27	3	0	25	2	85	11	153
Savanes	24	Bagoué	5	2	0	3	1	18	5	34
	25	Poro	31	9	0	49	9	89	25	212
	26	Tchologo	15	1	0	24	12	17	19	88
Vallée de Bandama	27	Gbéké	77	17	0	86	5	196	103	484
	28	Hambol	25	4	2	52	3	132	33	251
Woroba	29	Bafing	2	0	0	7	0	4	8	21
	30	Béré	3	1	0	3	2	12	3	24
	31	Worodougou	4	1	0	9	2	63	38	117
Zanzan	32	Bounkani	4	1	0	18	1	6	8	38
	33	Gontougo	13	6	0	31	0	54	45	149
Total par type de VBG			822	152	13	1 286	96	2119	917	5 405

Annexe 2 : Répartition des personnes survivantes des VBG par tranche d'âge et par sexe

Types de VBG	0 à 4 ans		5 à 9 ans		10 à 14 ans		15 à - de 18 ans		18 à 24 ans		25 ans et +	
	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
Viol	26	0	81	4	289	4	224	3	132	1	56	2
AS hors MGF	9	1	39	3	48	2	21	0	11	1	16	1
MGF	4		3		3		2				1	
AP	14	24	59	67	125	85	93	21	211	17	534	36
MF	0	0	0	1	21	0	44	0	24	1	5	0
DROS	93	91	76	66	114	90	190	61	367	30	871	70
VPE	16	15	38	32	93	86	110	38	115	12	253	109
Sous-Total	162	131	296	173	693	267	684	123	860	62	1736	218
TOTAL	293		469		960		807		922		1 954	

F : sexe
Féminin

M : sexe
Masculin

Annexe 2 bis : Répartition des types de VBG par tranche d'âge et par sexe

Types de VBG	Sexe		Tranche d'âge		Total par type
	F	M	- 18 ans	18 ans et +	
Viol	808	14	631	191	822
AS hors MGF	144	8	123	29	152
MGF	13		12	1	13
AP	1 036	250	488	798	1 286
MF	94	2	66	30	96
DROS	1 711	408	781	1 338	2 119
VPE	625	292	428	489	917
TOTAL	4 431	974	2 529	2 876	5 405

Annexe 3 : Evolution des statistiques sur les VBG de 2010 à 2020

ANNEE	Total	V	AS	AP	MF	DROS	VPE
2020	5 405	822	165	1 286	96	2 119	917
2019	3 193	693	133	825	84	970	488
2018	2 744	693	131	732	82	727	379
2017	3 415	696	206	774	125	1 111	503
2016	3 061	599	117	728	102	914	601
2015	1 225	310	86	321	38	285	185
2014	582	292	34	136	6	86	28
2013	1 780	497	52	465	49	558	159
2012	2 646	578	151	662	0	833	422
2011	918	217	36	281	0	253	131
2010	711	159	22	82	0	366	82

Annexe 4 : Tableau de la répartition du nombre d'enfants PEC par région administrative et selon le type de violence ou de négligence

Cas pec par région	vs1	vs2	vs4	ab1	ab2	exp1	exp2	neg1	neg2	neg3	neg4	neg5	neg6	neg7	ptn1	ptn2	ptn3	
ABIDJAN	57	10	2	71	41	10	1	29	28	25	76	4	64	2	5	4	4	433
YAMOOUSSOUKRO	16	3	0	11	7	0	0	4	9	2	33	6	28	0	0	1	0	120
GBOKLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NAWA	26	13	0	33	8	6	0	6	72	17	20	3	37	0	0	6	0	247
SAN-PEDRO	26	2	0	14	7	0	1	13	12	0	78	1	21	1	2	2	1	181
INDENIE-DJUABLIN	10	3	0	11	5	0	1	7	18	6	31	5	19	1	0	1	0	118
SUD-COMOE	38	11	2	22	10	10	0	5	102	5	51	2	38	26	1	3	0	326
FOLON	0	2	0	2	1	1	1	0	7	13	3	0	0	0	0	4	2	36
KABADOUGOU	10	0	0	4	7	0	0	4	2	0	8	6	22	0	0	5	0	68
GOH	17	5	0	20	10	1	0	8	24	5	68	11	7	0	0	2	0	178
LOH-DJIBOUA	21	2	0	16	7	35	0	7	8	1	39	5	5	2	0	0	1	149
BELIER	1	5	0	4	0	0	0	3	0	0	5	7	15	0	0	0	0	40
IFFOU	4	0	0	8	1	2	2	1	31	0	19	1	33	1	0	0	0	103
MORONOU	12	2	0	4	2	0	0	2	39	5	28	1	40	0	0	1	0	136
N'ZI	21	1	2	5	3	1	1	5	30	18	48	8	32	1	0	1	0	177
AGNEBY-TIASSA	10	4	0	12	2	1	0	6	2	1	12	7	17	0	0	1	1	76
GRANDS PONTS	19	9	2	44	1	0	0	4	47	16	49	1	47	1	0	1	0	241
ME	21	1	1	8	1	1	2	7	13	3	33	5	24	4	0	1	1	126
CAVALLY	23	1	1	13	8	5	0	4	9	2	17	0	18	0	0	1	1	103
GUEMON	32	0	0	13	7	2	0	7	8	1	25	5	10	1	0	3	0	114
TONKPI	38	4	1	19	16	0	1	6	6	17	78	11	20	0	2	1	2	222
HAUT-SASSANDRA	68	7	0	38	31	11	2	10	79	64	86	28	38	4	0	9	5	480
MARAHOUÉ	16	3	0	4	3	0	0	5	11	0	9	1	21	0	0	1	5	79
BAGOUÉ	3	2	1	1	1	0	0	0	1	0	3	1	5	0	0	0	1	19
PORO	15	7	5	16	5	5	0	0	3	3	15	4	15	2	0	3	0	98
TCHOLOGO	11	1	3	10	9	6	0	3	2	3	14	0	8	2	0	6	0	78
GBEKE	57	14	0	36	31	11	0	7	73	2	67	16	77	5	0	4	1	401
HAMBOL	15	3	1	15	8	0	7	78	4	8	99	3	26	0	2	1	0	270
BAFING	1	0	0	4	5	3	0	5	0	0	15	1	4	0	0	0	0	38

BERE	3	1	0	2	1	0	0	0	2	4	66	3	11	0	0	2	0	95
WORODOUGOU	2	1	0	7	26	6	0	2	10	16	59	3	38	0	0	1	0	171
BOUNKANI	4	0	0	11	1	6	0	1	0	3	0	0	1	0	0	1	0	28
GONTOUGO	13	6	0	10	21	0	0	4	84	19	59	1	40	1	0	0	1	259

vs1 = Viol **vs2** = Agression sexuelle hors MGF **vs4** = Exploitation sexuelle **ab1** = Maltraitance physique

ab2 = Maltraitance psychologique **exp1** = Pire forme de travail des enfants **exp2** = Exploitation économique **neg1** = abandon d'enfant

neg2 = Défaut de déclaration à l'Etat civil **neg3** = Défaut de scolarisation **neg4** = Enfant privé de soins **neg5** = Enfant disparu

neg6 = Dénier de ressources, d'opportunité ou de service **neg7** = Autre négligence **ptn1** = Mutilation Génitale Féminine

ptn2 = Mariage d'enfant **ptn3** = Rejet d'enfant selon les coutumes

Annexe 5 : Personnes affectées par le VIH Sida identifiées par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles

INDICATEURS	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre de bénéficiaires identifiés	142294	114762	257 056
0-11 mois	1 539	1 591	3 130
12-23 mois	3 222	3 165	6 387
2-4 ans	12 019	11 778	23 797
5-9 ans	25 189	24 103	49 292
10-14 ans	26 046	25 323	51 369
15-17 ans	14 879	14 259	29 138
18-21 ans	7 361	5 532	12 893
22-24 ans	5 835	3 653	9 488
25 ans et +	46 204	25 358	71 562
Nombre d'OEVI identifié (0-21 ans)	90 255	85 751	176 006
Nombre d'adultes identifiés (Plus de 21 ans)	52 039	29 011	81 050

Annexe 6 : Bénéficiaires actifs servis par les programmes OEV

INDICATEURS	Féminin	Masculin	TOTAL
Nombre de bénéficiaires actifs servis par les programmes OEV de soutien aux enfants et à leurs familles, affectés par le VIH sida	113 913	90 858	204 771
0-11 mois	1 281	1378	2 659
12-23 mois	2 645	2677	5 322
2-4 ans	9 731	9 774	19 505
5-9 ans	20 280	19 362	39 642
10-14 ans	21 104	20 393	41 497
15-17 ans	11 997	11 332	23 329
18-21 ans	5 884	4 334	10 218
22-24 ans	4 127	2 257	6 384
25 ans et +	36 864	19 351	56 215
Nombre d'OEV identifié (0-21 ans)	72 922	69 250	142 172
Nombre d'adultes identifiés (Plus de 21 ans)	40 991	21 608	62 599

Annexe 7 : Liste des personnes ressources à l'atelier de validation des données statistiques 2020 sur les VBG et la Protection de l'Enfant en Côte d'Ivoire du 26 au 28 Mai 2021 à Yamoussoukro

N°	Nom et Prénoms	Fonction	Services/Organisation
1	ADOU Denis Bernard	Informaticien, Administrateur de la base de données GBVIMS-CI / SIPE, chargé des statistiques	DPED MFFE
2	TAHA Dieman Landry	Chargé d'étude et de la planification	DPED MFFE
3	CAMARA Kogochou Lacina	Chargé de Suivi-Evaluation	CNLVFE MFFE
4	KARABOUE Mambounou	Agent chargé de Suivi-Evaluation	CNLVFE MFFE
5	N'GUESSAN Habib	Chargé de Suivi-Evaluation	DPE MFFE
6	KOUABENAN Koffi Bini Serge	Sous-Directeur	DSI MFFE
7	KOUADIO Doris-Tania Bohoussou Epse OUATTARA	Agent chargé de l'accompagnement des structures publiques	DAS MEPS
8	N'KOUADJI Guy	Chargé de bureau statistique-cartographie	SCESB MFFE
9	KRA Konan Sylvain	Chef de service	PPEAV MFFE
10	ASSALE Taiwa Venance	Chargé du Suivi-évaluation	PNOEV MFFE
11	SEMON N'Goran	Démographe	INS
12	KOUAME Kouadio Issoufou	Directeur Régional	DRFFE TONKPI
13	M'BRA Yao Benoît	Directeur Régional	DRFFE GBEKE
14	BONSRE Adolphe	Directeur Régional	DRFFE BELIER - YAMOOUSSOUKRO

15	KOFFI N'Dah Ernest	Directeur Régional	DRPS SUD-COMOE
16	AKA Effoly Florent	Directeur Régional	DRFFE GUEMON
17	DAKO Dano	Directeur Régional	DRFFE SUD-COMOE
18	KOUAKOU Houango Olivier Michel	Directeur de complexe socio-éducatif, Promoteur de capacités VBG	CSE DALOA
19	YAPI Christian Kenneth	Directeur de complexe socio-éducatif	CSE KORHOGO
20	ADJOUMANI Éric Marius	Directeur de centre social, Promoteur de capacités VBG	CSE TABOU
21	KOUADIO Ahi Toussaint	Directeur de centre social, Promoteur de capacités VBG	CS GUITRY
22	ALLOU Augustin	Point Focal Statistique	DRFFE NAWA
23	BALLO Diakaridja	Point Focal Statistique	DRFFE BELIER - YAMOUSSOUKRO
24	GUEI Cédric	Chargé de suivi des activités de protection de l'enfant	UNICEF Abidjan
25	OUATTARA Abiba Lofougongnon	Chargée de programme VBG	UNFPA Abidjan
26	GNAORE Arthur	Manager Senior	IRC
27	KONAN Koffi Norbert	Coordonnateur Protection	OIS AFRIQUE Bouaké
28	MOUSSA Camara	Coordonnateur	ASAPSU